

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 17 février à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –  
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –  
M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

**Secrétaire de séance : M. DRUMARE**

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant la présence des membres du conseil au complet et celle de Monsieur Gouty de la SARL Gouty Vitraux sise à Cormeilles.

### **PROJET DE CHEMIN DE CROIX POUR L'ÉGLISE DE LA COMMUNE**

**Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gouty qui explique au conseil avoir été informé de son souhait de réaliser un chemin de croix dans l'église.** En effet, dans la plupart des églises se trouvent des peintures ou des sculptures représentant le parcours entrepris par Jésus Christ avant sa crucifixion et évoquent 14 moments particuliers. Monsieur Gouty a fait de nombreuses recherches et propose de réaliser des vitraux pour les représenter. Ces vitraux seraient d'un format d'environ 50 cm sur 50 cm, mis dans des cadres qui seront fixés à l'aide d'équerre sur les murs en superposition d'une dalle LED. L'éclairage et la fixation seraient pris en charge par la commune. Monsieur Gouty présente au conseil un devis de 5 950 € TTC pour la création des vitraux et précise qu'il a établi un prix en dessous des prix qu'il pratique habituellement car cette réalisation est une première dans l'activité de son entreprise et contribuerait à la publicité de son savoir-faire. Monsieur Drumare, président de la commission travaux, présente le devis de la SARL Lebellois pour la pose du cadre et de l'éclairage. Ce dernier s'élève à 2 448 € TTC.

Le conseil remercie Monsieur Gouty de sa proposition et de ses recherches de solutions pour mettre en valeur les vitraux qu'il pourrait réaliser et trouve que son idée est particulièrement originale et intéressante. Monsieur Drumare souligne que l'achat d'un chemin de croix plus traditionnel de qualité serait en effet moins cher mais n'aurait pas le même cachet, l'église venant d'être rénovée, et de l'avis de tous les visiteurs, de façon remarquable. Il insiste sur la qualité du travail de Monsieur Gouty et de son équipe et sur le caractère unique d'un chemin de croix élaboré en Normandie. Le conseil propose de rendre sa décision ultérieurement en fonction du budget 2022 de la commune pour lequel les travaux à prévoir sont en cours d'estimation. Monsieur le Maire remercie Monsieur Gouty de son intervention.

#### DB2022-01 CONTRIBUTION 2022 DE LA COMMUNE AU SDIS

Monsieur le Maire informe le conseil que la **participation de la commune au Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS)** pour l'année 2022 s'élève à **13 120 € TTC**. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de cette somme.**

#### DB2022-02 COTISATION 2022 AU REFUGE ANIMAL AUGERON

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a souscrit une convention avec le **refuge animal Augeron d'Hermival-les-Vaux**. En conséquence pour l'année 2022, le refuge demande une participation de la commune de **535.50 €** pour continuer à accueillir et garder les animaux errants ou dangereux de la commune. Cette somme est calculée par rapport au nombre d'habitants. Monsieur le Maire salue le sérieux de cette association dans ses activités. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement du montant de la participation de la commune au refuge.**

#### DB2022-03 SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire informe le conseil des différentes demandes de subventions reçues des associations pour l'année 2022. Le conseil réitère son accord de privilégier les associations locales non subventionnées par d'autres entités (communautés de commune, conseils départementaux etc...). Après l'étude des différents courriers, **le conseil à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :**

- Comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	4 500.00 €
- Les Sages du Frédet	500.00 €
- Union des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	800.00 €
- Les Riverains de la Calonne et de ses ruisseaux	100.00 €
- Maison familiale et rurale La Pommeraye	70.00 €
- Sport et Nature de la Calonne	50.00 €

D'autres demandes d'associations locales ne peuvent faire l'objet d'une délibération du conseil lors de cette séance faute de précisions relatives à leurs finances. Le conseil les étudiera ultérieurement.

#### PARTICIPATION AUX ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire notifie au conseil qu'il a reçu un tableau du coût estimatif de la participation de la commune aux frais d'investissement suite à l'appel d'offres de la commune de Cormeilles pour la rénovation de son école publique. La participation financière de notre commune reste très vague. Un courrier sera rédigé pour informer Monsieur le Maire de Cormeilles des préoccupations du conseil municipal et de ses inquiétudes sur une participation financière conséquente relative à ces travaux qui restent à préciser ou modifier. Le conseil mentionne que la commune de Cormeilles est libre de ses choix, que les communes sont tenues de participer au budget de fonctionnement des écoles mais pas à celui de l'investissement. Le conseil attend donc une estimation plus précise de sa participation et réserve sa décision à une date ultérieure.

#### **DB2022-04 PROPOSITION DU SIEGE27 POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Il a constaté que 3 **luminaires** étaient vétustes rue de la Normandie ce qui nécessite leur remplacement. La proposition du SIEGE27 dans cette optique s'élève à 1 410 € TTC pour leur fourniture et pose, la participation de la commune est estimée à 20 % du montant HT soit environ 235 €.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette proposition pour le montant estimé.**

#### **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil départemental a notifié à la commune que, dans le cadre du plan de relance 27, il accordait une aide de 35 000 € au projet de restauration du préau de la cour de la mairie et de son bâtiment attenant. Cette somme allouée représente 50 % du montant des devis demandés à nos artisans locaux.

Monsieur le Maire et son conseil remercient Monsieur le Président du département et Monsieur Thomas Elexhauser, conseiller départemental du canton, pour son soutien appuyé dans ce dossier. Une demande de permis de construire va être déposée afin de pouvoir réaliser ces travaux.

#### **DB2022-05 ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES DU SIEGE27**

Monsieur le Maire signale au conseil la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) a été adoptée le 24 décembre 2019 et qu'elle a pour finalité de garantir le « droit à la prise » lorsque l'utilisateur en est objectivement privé et permettre aux opérateurs d'infrastructures de bénéficier du taux de réfaction tarifaire pour le raccordement des bornes. Le SIEGE27 dispose de cette compétence d'aménagement et propose au conseil d'adhérer à cette compétence optionnelle. Ainsi cette adhésion lui confiera le soin d'assurer l'exploitation, l'entretien, la supervision des bornes de recharge pour les véhicules susceptibles d'être installées sur la commune en fonction du schéma départemental établi relatif à ce sujet.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'adhésion de la commune à cette compétence proposée par la SIEGE27.**

#### DB2022-06 CONVENTION D'ADHESION AVEC STGS

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une **convention avec STGS** (Société de Travaux Gestion et Services), le Syndicat d'adduction d'eau potable de Cormeilles, Lieuvain, Thiberville, et la commune a été signée en 2015. Il laisse la parole à Monsieur Touraine, 3<sup>ème</sup> adjoint, qui mentionne que cette convention arrive à expiration et qu'il convient de la renouveler. La nouvelle convention envoyée à la commune n'a pas été mise à jour et porte toujours une date de mise en place de 2015. Elle permet notamment à STGS d'établir les factures d'eau adressées aux particuliers et de reverser la part due sur les factures à la collectivité pour la collecte et le traitement des eaux usées (consommation assainissement) et pour la modernisation des réseaux de collecte. STGS se charge également d'avertir la collectivité des créances qu'elle n'aurait pas réussi à recouvrer.

**Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à Monsieur le Maire ou Monsieur Touraine par délégation de celui-ci de signer la convention actualisée.** Concernant le tarif de l'assainissement collectif pour 2022, son éventuelle révision sera évoquée lors d'une prochaine réunion de conseil au moment du budget.

#### DB2022-07 DEMANDES D'AUTORISATION

**Le théâtre comique de la piste des clowns** (élèves de l'école des arts du spectacle de Normandie) sollicite l'autorisation d'organiser une représentation en mars ou avril sur la commune et en conséquence, d'utiliser un emplacement pour installer son chapiteau. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette demande, l'emplacement du chapiteau sera à définir avec l'organisateur.**

**Un commerce de pizzas** demande l'autorisation de s'implanter une journée par semaine sur la commune. Le conseil estime qu'il y a déjà un commerce de ce type présent sur la commune et **décide à l'unanimité de ne pas donner son accord** pour l'implantation d'un deuxième commerce ambulancier similaire.

#### ORGANISATION DU CONCERT DES MUSICALES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un concert des musicales de Cormeilles est prévu dans notre commune au printemps. Le guitariste classique français François Cauvin, artiste reconnu internationalement, se produira dans notre église le samedi 14 mai 2022 à 18h.

#### DB2022-08 CHOIX DU REFERENT SENTIER DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

La communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge demande qu'un **référént** de la commune soit désigné pour le **suivi de l'entretien des sentiers de randonnées de la commune.**

Madame Lefevre, 2<sup>ème</sup> adjointe, se porte volontaire. **Le conseil à l'unanimité accepte qu'elle soit désignée en tant que tel.**

## DB2022-09 TAILLE DES CORNUS DU ROND-POINT

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'un devis a été demandé pour **la taille des cornus du rond-point** à Monsieur Max Cauvet. Ce dernier s'élève à **636 TTC**.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette intervention pour le montant du devis ci-dessus mentionné.** Le ramassage des tailles sera effectué par l'employé communal.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Guehl, présidente de la commission qualité de vie, informe le conseil qu'une **soirée citoyenne sera organisée à destination des jeunes nouvellement inscrits sur la liste électorale**. Cet évènement aura pour objectif de les informer sur l'utilité du vote aux élections. Une réunion préparatoire de la commission est prévue le 9 mars à 19h, la date de la soirée fixée au 1<sup>er</sup> Avril à 19h sous réserve de l'édition des cartes électorales selon la date fixée par la préfecture. Les jeunes recensés recevront une invitation. **La réunion de la commission électorale de la commune** aura lieu le 18 mars à 9h.

Madame Guehl rappelle également qu'il faut prévoir **le déplacement de la table de ping-pong et l'installation des tables de pique-nique achetées** en 2021 (emplacement, fixation etc...) Monsieur Colas est chargé d'en discuter avec l'employé communal pour une installation au printemps. Pour **l'achat des décorations de Noël** en promotion actuellement, Madame Guehl a sélectionné divers éléments repérés dans les catalogues promotionnels et répertorié les endroits de la commune pour leur mise en place en collaboration avec l'employé communal. Le conseil propose que l'étude des achats à effectuer soit différée au moment de l'élaboration du budget.

L'employé communal a fait part à Monsieur le Maire de **ses besoins en outillage** pour 2022. Le conseil en prend note et étudiera sa demande ultérieurement.

Madame Dahinden, présidente de la commission CCAS, interroge le conseil sur le **repas des anciens** : il avait été évoqué de l'organiser au printemps. Monsieur le Maire et le conseil ont des doutes sur l'évolution de l'épidémie de la COVID dans les prochaines semaines et proposent de différer leur décision quant à l'organisation de cet évènement. D'autre part, elle évoque que le conseil avait émis l'idée de pouvoir faire des **formations de premier secours**. Des informations seront demandées à un agent de la commune ancien pompier.

Mesdames Dahinden et Chapron, présidentes du comité des fêtes, informent le conseil qu'elle souhaitent organiser rapidement une réunion du comité des fêtes pour **l'organisation de la fête Saint Matthieu**. Le conseil propose la date du 9 mars à 19h30 puisque ses membres en font partie. Madame Chapron prend note de cette date et conviera l'intégralité des membres du comité des fêtes à participer à cette réunion.

Madame Pautre, présidente de la commission infos communication, demande au conseil qu'une **visite du château d'eau** soit proposée aux habitants de la commune expliquant son fonctionnement. Le conseil la charge d'élaborer un projet plus précis pour lui présenter lors d'une réunion ultérieure. Elle mentionne également que des arbres sont tombés à différents endroits de la commune et menacent de s'effondrer sur la chaussée. Monsieur le Maire contactera les propriétaires concernés pour qu'ils procèdent rapidement à leur enlèvement.

Monsieur Touraine indique qu'il a procédé au **relevé des données des radars pédagogiques** de la commune. Ces données seront communiquées dans la gazette communale.

Madame Lefevre, 2<sup>ème</sup> adjointe, propose qu'une plaque soit achetée pour être fixée sur les murs de l'église pour mentionner que les travaux de sa rénovation ont été réalisés à l'initiative du conseil municipal du mandat 2020-2024. Le conseil salue cette idée.

Le refuge animal Augeron organise une **campagne de stérilisation des chats à tarifs réduits du 14 février au 5 mars**. Pour toute information contacter le 02 31 32 56 98.

La fédération départementale des foyers ruraux (fdfr27), la maison des associations de Lieurey organisent une **session de formation générale du BAFA** du 9 au 16 avril 2022 et une **formation PSC1** (1ers secours) le 23 avril. Contact : 02 32 42 02 94 ou [fdfr27@aol.com](mailto:fdfr27@aol.com)

**La manifestation cycliste « 83<sup>ème</sup> Paris Camembert »** aura lieu le 12 avril et traversera la commune.

**La deuxième édition du trail de la Calonne** aura lieu le 12 juin à Cormeilles. Seront organisées : une course, une randonnée de 8,5 km et une course de 16 km.

L'agence régionale de Santé normande et le conseil régional ont transmis le plan régional d'investissement 2021-2030 pour les établissements de santé normands. Il est consultable en mairie.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Lieuvin a adressé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020. Ce rapport est consultable en mairie.

Fin de la séance 22h30.

**DB2022-01 CONTRIBUTION 2022 DE LA COMMUNE AU SDIS**

**DB2022-02 COTISATION 2022 AU REFUGE ANIMAL AUGERON**

**DB2022-03 SUBVENTIONS 2022**

**DB2022-04 PROPOSITION DU SIEGE27 POUR LA MAINTENANCE DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**DB2022-05 ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE AMENAGEMENT  
ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHI-  
CULES ELECTRIQUES DU SIEGE27**

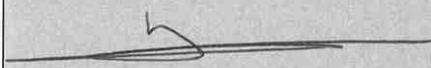
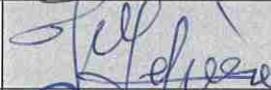
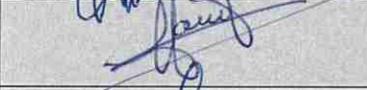
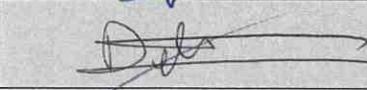
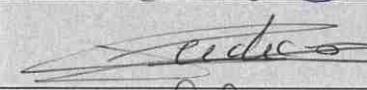
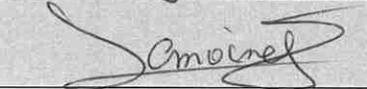
**DB2022-06 CONVENTION D'ADHESION AVEC STGS**

**DB2022-07 DEMANDES D'AUTORISATION**

**DB2022-08 CHOIX DU REFERENT SENTIER DE LA COMMUNE A LA COMMU-  
NAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE**

**DB2022-09 TAILLE DES CORNUS DU ROND-POINT**

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**17 février 2022**

Membres	Signatures
<b>LESAULNIER Jacky</b>	
<b>DRUMARE Jean-François</b>	
<b>LEFEVRE Joëlle</b>	
<b>TOURAINÉ Gwenaël</b>	
<b>LOSIER Jacky</b>	
<b>GUEHL Sophie</b>	
<b>PAUTRE Hélène</b>	
<b>DAHINDEN Michèle</b>	
<b>HAROU Pascal</b>	
<b>CHAPRON Muriel</b>	
<b>DELABARRE Christian</b>	
<b>LEGAY Philippe</b>	
<b>PERDRIX Sophie</b>	
<b>COLAS Christophe</b>	
<b>LEMOINE Isabelle</b>	

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 10 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON –  
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE  
conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme GUEHL)

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

Monsieur le maire ouvre la séance en saluant la présence de Monsieur Thomas conseiller au décideurs locaux de la communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge. Monsieur Thomas rappelle au conseil qu'en raison de la fermeture du centre des finances publiques de Beuzeville, la collectivité est désormais rattachée au Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer et que son rôle est d'aider les collectivités dans la gestion de leurs finances.

### **DB2022-10 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas afin qu'il présente au conseil les comptes de gestion 2020 du budget assainissement.

Après avoir constaté leur adéquation avec les comptes administratifs, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 du budget assainissement.**

**DB2022-11 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Avant de procéder au vote des comptes administratifs 2021 du budget commune, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il convient d'élire un président de séance puisque lui-même ne peut assurer cette fonction au regard des textes en vigueur. Monsieur Drumare est désigné président. Il laisse la parole à Madame Chapron, présidente de la commission finances, pour qu'elle expose au conseil les comptes administratifs 2021 du budget assainissement.

Les comptes administratifs sont les suivants :

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT**

	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultats 2021	Reprise / exercice antérieur	Départ Budget 2022
Exploitation	18 256,54	11 117,11	-7 139,43	41 184,36	34 044,93
Investissement	1 382,35	7 125,48	5 743,13	30 288,11	36 031,24
<b>TOTAL</b>	<b>19 638,89</b>	<b>18 242,59</b>	<b>-1 396,30</b>	<b>71 472,47</b>	<b>70 076,17</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal procède au vote.

**Les comptes administratifs 2021 du budget assainissement sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.**

**DB2022-12 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal constatant un déficit d'exploitation de -7 139,43 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	-7 139,43 €
Résultats antérieurs reportés	41 184,36 €
Total du résultat à affecter	34 044,93 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	36 031,24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	0 €
Report en exploitation R002	34 044,93 €

### DB2022-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire et Madame Chapron présentent au conseil la préparation de budget primitif 2022 du budget assainissement préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2022 du budget assainissement. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section d'exploitation	41 223,99 €
Section d'investissement	40 531,24 €

### DB2022-14 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur Thomas présente au conseil les comptes de gestion 2021 du budget commune. Considérant la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget commune, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2021 du budget commune.**

### DB2022-15 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur Drumare, président désigné par le conseil. Ce dernier laisse la parole à Mme Chapron pour qu'elle expose les comptes administratifs 2021 du budget commune. Les comptes administratifs du budget commune sont les suivants :

#### COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats 2020	Reprise / exercice antérieur	Départ Budget 2021
Fonctionnement	276 485,74	361 179,21	84 693,47	354 982,65	439 676,12
Investissement	361 784,22	322 653,88	-39 130,34	-6 220,87	-45 351,21
<b>TOTAL</b>	<b>638 269,96</b>	<b>683 833,09</b>	<b>45 563,13</b>	<b>348 761,78</b>	<b>394 324,91</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal procède au vote.

**Les comptes administratifs 2021 du budget commune sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.**

**DB2022-16 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET COMMUNE**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratif de l'exercice 2021 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de **84 693,47 €** le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	84 693,47 €
Résultats antérieurs reportés	354 982,65 €
Total du résultat à affecter	439 676,12 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-45 351,21 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-56 058,37 €
Besoin de financement	101 409,58 €
Affectation	439 676,12 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	101 409,58 €
Report en fonctionnement R002	338 266,54 €

**DB2022-17 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire et Madame Chapron présentent au conseil la préparation de budget primitif 2022 du budget commune préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2022 du budget commune. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section de fonctionnement	639 374,54 €
Section d'investissement	434 334,30 €

**DB2022-18 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MISE EN CONCURRENCE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET MUTUELLE SANTE DU CDG27**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Joelle Lefevre. Elle explique au conseil que la participation de l'employeur public devient obligatoire en 2025 pour la prévoyance maintien de salaire et en 2026 pour la mutuelle santé. L'enquête menée par le Centre de Gestion auprès des collectivités en début d'année a révélé un souhait des collectivités de mise en place de ce dispositif dès 2023. En conséquence, le Centre de Gestion de l'Eure ayant pour mission de conclure des conventions de participation santé et prévoyance propose à la collectivité de participer à cette mise en concurrence.

Après en avoir débattu, **le conseil municipal décide à l'unanimité** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager prochainement, prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023 et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

## **DB2022-19 ADHESION ET CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE DU CENTRE DE GESTION 27**

Mme Lefevre rappelle que le Centre de Gestion de l'Eure propose d'adhérer au groupement de commandes pour la mise à jour du document unique de la collectivité. En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que l'avenant d'adhésion.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette adhésion et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :**

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

## **ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2022**

Les demandes de subventions et de cotisations 2022 seront étudiées lors d'une prochaine réunion de conseil faute d'éléments permettant au conseil de rendre sa décision quant à leur attribution ou souscription.

## **PARTICIPATION AUX ECOLES DE CORMEILLES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a pas été informé du montant de la participation de la commune à l'école publique de Cormeilles et n'a pas obtenu les précisions que le conseil souhaitait obtenir sur les investissements liés à sa rénovation. En conséquence, la décision du conseil est reportée à une date ultérieure.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Mme Dahinden présidente du comité des Fêtes rappelle au conseil que le guitariste Thibault Cauvin donnera un **concert le 14 mai à 18h** dans l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Les modalités concernant la vente des places au public pour assister à ce concert seront définies ultérieurement.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Lieuvin a envoyé son bulletin d'actualités. Il est consultable en mairie.

**La campagne de destruction des nids de frelons asiatiques** organisée par la communauté de Commune Lieuvin Pays d'Auge est active. Pour toute suspicion, contactez le groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02 77 64 54 27. Plus de renseignements sur le site [www.frelonasiatique27.fr](http://www.frelonasiatique27.fr).

Le compte-rendu de la réunion de 22 décembre dernier de la Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des écoles de Cormeilles (CIRPEC) est disponible en mairie.

Les sages du Frédet remercient le conseil de la subvention qui leur a été attribuée et informent les adhérents de la reprise des activités dès que la salle des fêtes sera disponible.

Le SIEGE27 a transmis à la commune son rapport annuel 2020 d'exploitation de la maintenance de l'éclairage public.

Le Service Départemental de Défense Incendie et de Secours de l'Eure a communiqué à la commune son bilan d'activité 2021.

**La Communauté Lieuvin Pays d'Auge recrute pour un CDD de 4 mois un animateur jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.** Le détail de l'offre est sur le site emploi territorial.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu divers courriels de la préfecture de l'Eure relatifs à **l'aide aux ukrainiens**. Des dons matériels ou financiers peuvent être organisés par les collectivités. Le conseil souhaite attendre et voir comment évolue le conflit pour éventuellement participer financièrement. Les habitants de la commune peuvent se rapprocher des associations locales mobilisées pour proposer leur aide.

**Les cartes électorales seront éditées entre le 21 mars et le 3 avril 2022.** Elles seront remises par courrier aux habitants et aux jeunes nouvellement inscrits sur la liste électorale qui seront présents à la réunion citoyenne du 1<sup>er</sup> avril à laquelle ils ont été conviés.

**Les horaires de la mairie à partir ont changé au 1<sup>er</sup> mars et sont les suivants :**

- **Le lundi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30**
- **Le vendredi 13h – 16h30**

**La mairie sera fermée du 26 mars au 3 avril.** Pour toute urgence vous pouvez contacter :

Monsieur Jacky Lesaulnier Maire au 02 32 42 18 64

Monsieur Jean-François Drumare 1<sup>er</sup> adjoint au 02 32 57 14 73

Madame Joëlle Lefevre 2<sup>ème</sup> adjointe au 06 19 70 33 28

Monsieur Gwenaël Touraine 3<sup>ème</sup> adjoint au 06 84 39 39 94

**Fin de la séance 21h00**



Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**17 Mars 2022**

Membres	Signatures
LESAULNIER Jacky	
DRUMARE Jean-François	
LEFEVRE Joëlle	
TOURAINÉ Gwenaël	
LOSIER Jacky	
GUEHL Sophie	
PAUTRE Hélène <i>Pouvoir Sophie Guehl</i>	
DAHINDEN Michèle	
HAROU Pascal	
CHAPRON Muriel	
DELABARRE Christian	
LEGAY Philippe	
PERDRIX Sophie	
COLAS Christophe	
LEMOINE Isabelle	

## POUVOIR

Je soussigné (e).....*Hélène Pautre*.....

Donne pouvoir à

.....*Sophie Quehl*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

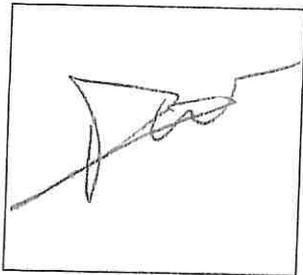
Convoqué pour le.....*Jeudi 17 Mars 2022 à 18h*.....

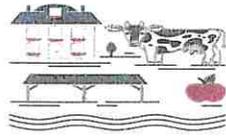
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*17/03/2022*.....  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

*bon pour pouvoir*





# Saint - Pierre - de - Cormeilles

N o r m a n d i e

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le 28 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 avril, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M.  
LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. DELABARRE  
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### Secrétaire de séance :

M. TOURAINE

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres du conseil qui ont été présents pour tenir le bureau de vote lors des élections et la secrétaire de mairie pour leur préparation. Il félicite les habitants de leur mobilisation, le taux de participation de la commune étant un des plus élevé des communes euroises.

Il informe également le conseil que le prochain tirage au sort des jurés d'assises aura lieu le 16 mai à Cormeilles et que Mme LEFEVRE 2<sup>ème</sup> adjointe y participera.

### **DB2022-20 PARTICIPATION AUX ECOLES DE CORMEILLES 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation à l'école Sainte-Marie est en attente d'informations concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2021. Dès leur réception, la commune s'acquittera du forfait demandé par élève.

Concernant la participation financière aux écoles publiques de Cormeilles (maternelle et primaire), Monsieur le Maire déplore une faible concertation avec les communes environnantes qui participent financièrement à leur fonctionnement. Il fait part au conseil qu'une réunion de concertation avec la directrice et les élus lui paraît indispensable avant de demander aux communes de s'acquitter d'une quelconque participation et qu'elle n'a pas été organisée. La participation de la commune à l'école publique de Cormeilles pour 41 élèves est de 40 584.67 € pour les dépenses de fonctionnement en 2021 et de 1 494.58 € pour les dépenses d'investissement, soit un total de 42 079.25 €.

Le conseil en prend note et **décide à la majorité que la somme de 40 000 €** sera allouée à la commune de Cormeilles pour ses écoles publiques. Le conseil délibérera ultérieurement pour le solde qui resterait du, ainsi que pour la participation de la commune à l'école Sainte-Marie selon les précisions qui seront apportées.

#### DB2022-21 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil des nouvelles demandes de subvention reçues. Après avoir pris connaissance des différents documents fournis à l'appui de ces demandes, **le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

- Amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles	350.00 €
- Judo club de Lieurey	200.00 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure (AMSE)	50.00 €
- Secours catholique de Cormeilles	150.00 €
- Maison Familiale et Rurale (MFR) de Blangy-le-Château	70.00 €
- Association des Parents d'Elèves du Collège de Cormeilles (APECE)	200.00 €

#### DB2022-22 ADHESIONS ET COTISATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes d'adhésion pour l'année 2022 aux associations. **Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Union des Maires et des Elus de l'Eure pour un montant de 116 €.**

#### DB2022-23 TAXES LOCALES 2022 ET PARTICIPATION DES HABITANTS AUX FRAIS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite augmenter les taxes locales. Le conseil estimant que le coût de la vie a considérablement augmenté ces derniers mois **décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales en 2022.** Elles seront donc maintenues aux taux suivants :

- Taxe foncière bâti 29.43 %
- Taxe foncière non bâti 15.04 %
- Cotisation foncière des entreprises : 13.62 %

Concernant les sommes revenant à la commune imputées sur les **factures d'eau** redevables à STGS par les habitants raccordés au tout à l'égout (modernisation des réseaux, lutte contre la pollution), **le conseil décide également à la majorité de ne pas augmenter leur tarification.**

#### DB2022-24 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIEGE27

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation 2022 de la commune au SIEGE27 pour la maintenance de l'éclairage public est estimée à 2 485.51 € TTC (dont dépenses hors forfait en 2021 de 145.51 €). Pour la participation communale à la fourniture énergie de l'éclairage public du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 au SIEGE27, elle s'élève à 1 691.62 €.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de l'intégralité des sommes dues au SIEGE27 mentionnées ci-dessus.**

Monsieur le Maire informe le conseil que la société en charge de la maintenance des équipements publics d'éclairage mandatée par le SIEGE27 a fait parvenir à la commune un rapport détaillé des équipements nécessitant une réparation et devant être remplacés. Ce rapport sera présenté ultérieurement au conseil pour définir les priorités d'intervention.

#### **DB2022-25 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX CONCERNANT LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (EGLISE)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare, 1<sup>er</sup> adjoint et président de la commission travaux. Celui-ci rappelle au conseil qu'il a donné un accord de principe à Monsieur Gouty pour la réalisation d'un chemin de croix en vitraux éclairés dans l'église. Les devis réalisés par l'atelier Gouty s'élèvent à **5 950.00 € TTC pour la création de 14 vitraux représentant 14 stations, 750 € TTC pour celle d'une station supplémentaire, et de 192 € TTC pour l'ajout d'un verre violet** spécifique et nécessaire à une meilleure visibilité de l'annonce de chaque station. Monsieur Drumare précise au conseil que les tarifs pratiqués par l'Atelier Gouty à la commune sont préférentiels et liés au caractère unique de la réalisation envisagée. En effet, cette réalisation sera une première en Europe

Pour l'éclairage des vitraux, Monsieur Drumare présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise Lebellois. Pour la pose des moulures et dalles led nécessaires, son devis s'élève à **2 688 € TTC**.

**Le conseil municipal salue l'originalité de cette conception de chemin de croix et approuve à l'unanimité les devis présentés.**

#### **DB2022-26 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX CONCERNANT LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (PREAU ET COUR DE LA MAIRIE)**

Monsieur Drumare rappelle au conseil qu'il a donné son accord pour qu'une demande de subvention soit faite pour la rénovation de la cour de la mairie et ses bâtiments. La subvention ayant été accordée, il présente au conseil les devis réalisés en 2021 actualisés. **Le conseil à l'unanimité donne son accord aux devis suivants :**

- 16 064.86 € TTC de l'entreprise CMG, pour la menuiserie et la charpente
- 26 644.82 € TTC de la Bernayenne de Couverture pour la couverture,
- 38 546.40 € TTC de l'entreprise Losier Jacky pour la maçonnerie,
- 1 920.00 € TTC d'Isabelle Lebaillif dessinateur projeteur pour la réalisation du dossier de demande de déclaration préalable et esquisses relatives au projet.

#### **ETUDE DE DEVIS POUR RELEVES TOPOGRAPHIQUES DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a pas reçu les devis du géomètre. L'étude est donc reportée à une prochaine réunion du conseil municipal.

#### DB2022-27 LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame LEFEVRE, 2<sup>ème</sup> adjointe, pour qu'elle relate des échanges de la réunion d'un groupe de travail pour la location de la salle des fêtes dont la rénovation est terminée. Ce groupe de travail a jugé qu'il était nécessaire de revoir les tarifs de sa location. Madame LEFEVRE les soumet au conseil.

Après concertation, **le conseil décide à l'unanimité** d'un tarif préférentiel pour les habitants de la commune. Les tarifs de locations seront les suivants :

Nature de la location	LOCATAIRE	
	Habitant commune	Hors commune
1 jour hors week-end sans vaisselle	60 €	70 €
1 jour hors week-end avec vaisselle	80 €	90 €
Le week-end sans vaisselle	140 €	180 €
Le week-end avec vaisselle	170 €	210 €

**Pour la participation aux frais d'électricité auparavant demandée aux habitants, le conseil à l'unanimité décide de la supprimer.**

La secrétaire de mairie est chargée d'établir un nouveau modèle de contrat et est en charge des formalités administratives lors de la location (réception des pièces nécessaires à la location, rédaction du contrat, encaissement des règlements). L'employé communal sera en charge de la remise des clés, de leur restitution et de l'état des lieux de la salle et du matériel mis à disposition (pour le week-end, remise des clés le vendredi à 11h30 restitution le lundi à 9h)

Madame LEFEVRE mentionne également que l'achat d'un cendrier extérieur est à prévoir car il est interdit de fumer dans la salle des fêtes. Un inventaire de la vaisselle mise à disposition est également à réaliser pour prévoir un réassort si nécessaire. Les achats à prévoir seront définis et soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

#### DB2022-28 ACHAT DE TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les obligations concernant le règlement départemental de la Défense extérieure contre l'incendie. Pour permettre à son projet d'aménagement d'aboutir, un habitant propose au conseil de céder à la commune pour 1 € symbolique la parcelle lui appartenant, cadastrée AM194, qu'il a aménagée d'une poche d'eau de 60m<sup>3</sup>, d'un compteur, et d'une clôture.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette acquisition.**

#### DB2022-29 FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Pour le gardiennage de l'église, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer un montant de 250 € pour l'année 2022.** Un arrêté sera rédigé et remis à la personne en charge de celui-ci.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un mail reçu par un habitant de la commune relatif à l'aide à apporter aux ukrainiens et leurs besoins. Le conseil en prend note.

Il informe également le conseil que l'agent d'entretien des locaux de la mairie sera titularisé le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Monsieur Drumare signale au conseil qu'il faudrait prévoir le remplacement des **panneaux** indiquant les voies de la commune et étudier leur présentation. Il propose également d'acheter de nouveaux panneaux d'affichage pour les élections. Ces achats seront à étudier lors d'une prochaine réunion de conseil.

Mme Guehl informe le conseil que l'emplacement des tables de pique-nique place du champ de foire a été déterminé.

Monsieur Harou mentionne au conseil qu'une habitante a signalé des nuisances sonores à des heures tardives aux abords des arrêts de bus. L'information sera relatée aux services de gendarmerie.

Madame Pautre informe le conseil **qu'un agent est recherché pour la surveillance des enfants sur l'heure du midi à raison de 4 jours par semaine à la cantine des écoles de Cormeilles**. Toute personne intéressée peut en faire part à la commune de Cormeilles

Le SDOMODE a effectué un suivi de collecte des déchets le 26 avril 2022 sur la commune.

Siloge a confirmé à Monsieur le Maire avoir informé les habitants de la place du champ de foire de la possibilité de faire l'acquisition de leur logement.

La préfecture a transmis à la commune 2 arrêtés d'autorisation de pénétration en propriétés privées à des fins d'inventaire scientifiques. Ces arrêtés sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Les présidentes du comité des fêtes rappellent qu'un **concert exceptionnel** du guitariste de renom Thibault Cauvin aura lieu le **14 mai dans l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles**. Ce concert est organisé en partenariat avec les Musicales de Cormeilles dont on connaît la qualité des représentations. Des places sont disponibles à l'office de tourisme de Cormeilles et sur le site des Musicales de Cormeilles.

Fin de la séance 22h30

**DB2022-20 PARTICIPATION AUX ECOLES DE CORMEILLES 2022**

**DB2022-21 DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**DB2022-22 ADHESIONS ET COTISATIONS**

**DB2022-23 TAXES LOCALES 2022 ET PARTICIPATION DES HABITANTS  
AUX FRAIS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

**DB2022-24 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIEGE27**

**DB2022-25 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX CONCERNANT LES BÂTI-  
MENTS COMMUNAUX (EGLISE)**

**DB2022-26 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX CONCERNANT LES BÂTI-  
MENTS COMMUNAUX (PREAU ET COUR DE LA MAIRIE)**

**DB2022-27 LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

**DB2022-28 ACHAT DE TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE**

**DB2022-29 FRAIS DE GARDIENNAGE DE L EGLISE**

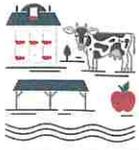


Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**28 Avril 2022**

Membres	Signatures
LESAULNIER Jacky	
DRUMARE Jean-François	
LEFEVRE Joëlle	
TOURAINÉ Gwenaël	
LOSIER Jacky	
GUEHL Sophie	
PAUTRE Hélène	
DAHINDEN Michèle	
HAROU Pascal	
CHAPRON Muriel <i>pour Michèle Dahinden</i>	
DELABARRE Christian	
LEGAY Philippe	
PERDRIX Sophie	
COLAS Christophe	
LEMOINE Isabelle <i>pour Jacky Lesaulnier</i>	



Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

## POUVOIR

Je soussigné (e) Gemmaire Isabelle.....

.....

Donne pouvoir à

Lesaulnier Jedy.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le 28 Avril 2022.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ST Pierre de cormeilles..... le 25 Avril 2022  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir

## POUVOIR

Je soussigné (e) CHARRON Ariel.....

Donne pouvoir à

Nichèle JAHINSEN.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le 28/04/2022.....

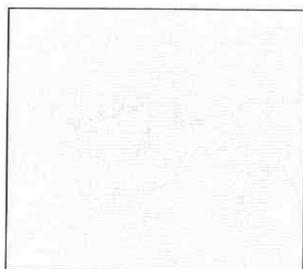
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

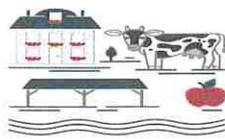
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à S. Pierre de Cormeilles..... le 28/04/2022.....

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

" Bon pour pouvoir "





Saint - Pierre  
- de - Cormeilles

N o r m a n d i e

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le 23 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 Juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. TOURAINÉ, adjoints - M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme LEFEVRE (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)

**Secrétaire de séance :** M. LOSIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux, la secrétaire de Mairie et l'employé communal pour leur participation au bon déroulement des élections.

### **DB2022-30 CONTROLE DE LA CONFORMITE DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)**

Monsieur le Maire informe le conseil que les infrastructures recevant du public doivent être contrôlées régulièrement pour des raisons de sécurité. Jusqu'à présent, ce contrôle était réalisé par l'APAVE pour la salle des fêtes. Or, il faut prévoir le contrôle de l'église, du city stade et de la mairie. Des devis ont été demandés à l'APAVE et à la SOCOTEC. Le montant s'élève à 1 140 € TTC pour l'APAVE, 1 014 € TTC pour SOCOTEC.

Le contrat avec l'APAVE a été conclu le 17 juin 1986 et est reconduit chaque année tacitement. Une éventuelle résiliation doit avoir lieu 3 mois avant la date butoir de reconduction. Le contrat actuel pour la salle des fêtes avec l'APAVE vient de reprendre cours. En conséquence, le conseil en prend note et **donne à l'unanimité son accord pour une nouvelle souscription auprès de l'APAVE prenant en compte tous les ERP de la commune.**

### **DB2022-31 ACHAT DE MOBILIER ET PETIT EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Chapron qui présente au conseil différents devis établis pour l'achat de 25 tables et 50 bancs qui seront utilisés lors des événements festifs de la commune. Ces devis sont de l'ordre de 7 000 € TTC.

Le conseil évoque aussi le fait qu'il est nécessaire d'acheter un cendrier extérieur pour la salle des fêtes et décide d'allouer une somme de 200 € pour cet achat. Ce cendrier peut être fourni par les fournisseurs de tables et bancs.

**A l'unanimité, le conseil charge Madame Chapron de la réalisation de devis auprès de ce type de fournisseurs, d'allouer pour ces achats une somme d'environ 8 000 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.**

#### DB2022-32 ACHAT DE DECORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait prévu au budget l'achat de décorations de Noël et qu'actuellement, elles sont en promotion chez les différents fournisseurs. Il laisse la parole à Madame Guehl qui informe le conseil, qu'en concertation avec l'employé communal, l'achat d'une frise pour décorer la salle des fêtes est envisagée et que l'achat d'éléments de décoration pour l'église et le champ de foire a été évoqué. Le conseil municipal estime que décorer l'église extérieurement peut être inconvenant et qu'elle est déjà décorée par la crèche. Quant à l'illumination du champ de foire, il nécessite l'installation de dispositifs de branchement électriques non disponibles actuellement.

**Le conseil à l'unanimité charge Madame Guehl de la commande de décorations pour la salle des fêtes et abords de la mairie qui sera signée par Monsieur le Maire pour un montant approximatif de 1 500 € TTC.**

#### DB2022-33 RENOUVELLEMENT CONVENTION MISSIONS TEMPORAIRES AVEC LE CDG27

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention signée avec le CDG27 pour l'autoriser à recruter temporairement des agents en cas de besoin ou en cas de remplacement des agents municipaux arrive à son terme. Il demande au conseil de pouvoir la renouveler.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire d'avoir recours au CDG27 pour ce type de recrutement ou remplacement, l'autorise à signer la convention correspondante et à régler les sommes dues au CDG27 pour la rémunération de ces agents le cas échéant.**

#### DB2022-34 DEMANDE DE SUBVENTION CORMEILLES ROSE

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention de l'association Cormeilles Rose dont le but est d'aider les associations qui contribuent au bien-être des malades qui sont atteints du cancer. **Le conseil, après avoir pris connaissance du dossier à l'appui de cette demande, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 €.** Monsieur le Maire est chargé du mandatement de cette somme auprès de l'association.

#### DB2022-35 PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, et ce, le cas échéant, après transmission au contrôle de la légalité. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les communes de moins de 3500 habitants doivent choisir leur mode de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par délibération. A défaut de choix du conseil, leur publicité se fera exclusivement par voie électronique.

La publicité des actes est déjà mise en place par la commune : mise en ligne des délibérations, des arrêtés, du compte-rendu des réunions de conseil, distribution papier du compte-rendu pour les habitants ayant choisi ce mode de diffusion (comprenant les délibérations) et affichage à la mairie des arrêtés.

**Le conseil décide à l'unanimité de maintenir cette organisation pour la publicité des actes ci-dessus définis.**

### **DB2022-36 COMPLEMENT A LA DELIBERATION DB2022-28 ACHAT DE TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord à l'achat d'un terrain pour 1 € symbolique pour la réserve incendie (parcelle cadastrée AM194 issue de la division de la parcelle cadastrée AM130 aménagée d'une poche d'eau de 60m<sup>3</sup>, d'un compteur et d'une clôture).

Or, le notaire en charge de la vente avise Monsieur le Maire que l'accord du conseil ne suffit pas à l'achat mais qu'il faut que le conseil autorise Monsieur le Maire à :

- compléter et signer l'acte de cession qui sera rédigé par le notaire en charge de la vente avec la participation du notaire en charge de l'achat,
- s'acquitter des frais d'acte notarié revenant à la commune ou des frais conséquents.

Les frais de géomètre restent à la charge du vendeur.

**Le conseil à l'unanimité donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour que la transaction puisse être effectuée et l'autorise à accomplir toutes les formalités qui y sont relatives.**

### **DB2022-37 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU SIEGE27 EN 2023**

Le SIEGE27, en vue de la préparation des réunions intercommunales qui auront lieu à l'automne, demande au conseil de recenser ses projets pour la commune sur la distribution d'électricité et l'éclairage public.

**Le conseil à l'unanimité décide d'inscrire pour les opérations sur réseaux électriques :**

- la vallée au lièvre,
- la route du Boulay
- la route de Blangy.

Monsieur le Maire est chargé d'informer le SIEGE27 de cette décision.

### **DB2022-38 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022**

La trésorerie informe le conseil que la commission de surendettement des particuliers de l'Eure a décidé l'effacement des dettes d'une famille de la commune et notamment celles de ses factures d'eau. Ainsi, la commune est contrainte d'effacer la somme qui lui est due relative à l'assainissement des factures d'eau concernées soit un montant de 257.80 €. La trésorerie demande l'émission d'un mandat au compte 6542.

**Aucune dépense n'ayant été prévue sur ce compte au moment de l'élaboration du budget assainissement, le conseil à l'unanimité décide d'alimenter le compte 6542 d'une somme de 1 000 € via le compte 678 disposant de crédits**

**DB2022-39 AUTORISATION AU MAIRE DE SAISIR UN AVOCAT POUR LA DÉFENSE DE LA COMMUNE SUITE A UN RECOURS A L'ENCONTRE DE L'ACCORD D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un recours a été déposé contre l'accord donné à un permis de construire auprès du tribunal administratif de Rouen. Il expose au conseil la nature du permis de construire déposé et les modalités d'accord à sa réalisation.

**Le conseil estime à l'unanimité qu'il convient de saisir un avocat spécialisé en matière d'urbanisme pour assurer la défense de la commune. Il autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à choisir l'avocat qui le représentera et à signer la convention afférente pour ses honoraires dans la limite de 2 000 € TTC, correspondant à la prise en charge de l'assurance souscrite par la commune.**

**DB2022-40 COMPLEMENT AUX TRAVAUX D ELECTRICITE DE MISE EN LUMIERE DU CHEMIN DE CROIX DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare. Ce dernier fait part au conseil que, pour la mise en lumière du chemin de croix de l'église, il avait été prévu que les visiteurs utiliseraient un interrupteur. Or, un éclairage automatique du chemin de croix peut être mis en place dès qu'un visiteur entre dans l'église. L'entreprise Lebellois contactée à ce sujet estime les travaux nécessaires à un montant approximatif de 600 € HT.

**Le conseil à l'unanimité estime que ces travaux sont justifiés et autorise Monsieur le Maire à signer le devis qui lui sera transmis par l'entreprise Lebellois pour le montant ci-dessus estimé.**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a pas eu de réponse de la part du Maire de Cormeilles concernant les sommes dues par la commune à l'école publique de Cormeilles. Le conseil souhaite le rencontrer pour en discuter. Les conseillers municipaux faisant partie de la commission CIRPEC (Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Ecoles de Cormeilles) sont chargés de l'en informer.

Monsieur Drumare propose qu'un « coup de pouce » soit donné aux familles de la commune notamment pour financer les activités culturelles ou sportives de leurs enfants. Les commissions qualité de vie et CCAS se réuniront pour étudier cette éventualité et ses modalités de mise en place.

Le concert de Thibault Cauvin, guitariste de renom, qui a eu lieu dans l'église de la commune a été très apprécié par le public présent. Comme il avait été prévu d'organiser ce type d'événements plus fréquemment, Madame Dahinden et Monsieur Touraine présentent 2 groupes musicaux susceptibles d'intervenir dans l'église de la commune. Le conseil en prend note.

**Les présidentes du comité des fêtes proposent qu'une réunion soit organisée le 1<sup>er</sup> juillet à 18h.** Une invitation sera envoyée aux membres du comité. Elles signalent également la présence d'humidité dans le local communal réservé au comité. Monsieur le Maire en prend note et prendra les dispositions nécessaires pour y pallier.

Monsieur Harrou signale un boîtier électrique endommagé qui pourrait représenter un danger pour toute personne le touchant. Son signalement a été fait auprès des services habilités et une intervention est attendue.

La communauté de communes recrute un instructeur des autorisations d'urbanisme. Détail de l'offre : [https://www.emploi-territorial.fr/details\\_offre/o027220500633654-instructeur-instruc-trice-autorisations-urbanisme](https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o027220500633654-instructeur-instruc-trice-autorisations-urbanisme)

**La PMI du département propose des permanences gratuites pour les enfants de moins de 6 ans les jeudis de 9h à 12h en période scolaire au pôle enfance Jeune de Saint-Georges-du-Vièvre.**

Le service enfance jeunesse de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge proposera des animations ayant pour thème « bien grandir avec les écrans » du 19/09/2022 au 24/09/2022. De nombreuses animations seront proposées (dépliant consultable sur le portail familles <https://cclpa.portail-familles.app/>)

L'association Loisirs & Culture Vièvre-Lieuvin fête ses 40 ans. Pour célébrer l'événement, ses bénévoles vous proposent 4 grands rendez-vous à ne pas manquer :

“Sourdin et les Échos du Progrès” 14, 15, 16, 17, 22, 23 et 24 juillet 2022\_Promenade théâtralisée avec musique acoustique pour (re)découvrir le monde du compagnonnage et les événements historiques ayant marqué le début du vingtième siècle.

“Vièvre à vélo” 19 et 26 juillet / 2, 8, 16 et 23 août 2022 6 parcours d'une dizaine de kilomètres pour découvrir le patrimoine naturel et historique du Vièvre à bicyclette.

“La Rentrée des Glinguet” 15 octobre 2022 Soirée cabaret sur le thème de la rentrée des classes où se succèdent différents numéros : sketches, chanson, musique, improvisation théâtrale, pole dance et pleins d'autres surprises.

“40 ans LCVL, l'Expo : une histoire du Vièvre” du 1er novembre au 31 décembre 2022 Exposition rétrospective pour retracer les 40 ans d'activités de l'association. Archives, artefacts et événements célèbrent une aventure humaine à l'échelle locale.

**Une balade motos organisée par le comité d'animations et de loisirs de Fourmetot traversera la commune le 3 juillet.**

**La mairie sera fermée du 9 au 17 juillet et du 13 au 28 août. Pour toute urgence, vous pouvez contacter :**

Monsieur Jacky Lesaulnier Maire au 02 32 42 18 64

Monsieur Jean-François Drumare 1<sup>er</sup> adjoint au 02 32 57 14 73

Madame Joëlle Lefevre 2<sup>ème</sup> adjointe au 06 19 70 33 28

Monsieur Gwenaël Touraine 3<sup>ème</sup> adjoint au 06 84 39 39 94

Fin de la séance 23h40.

**DB2022-30 CONTROLE DE LA CONFORMITE DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)**

**DB2022-31 ACHAT DE MOBILIER ET PETIT EQUIPEMENT**

**DB2022-32 ACHAT DE DECORATIONS DE NOËL**

**DB2022-33 RENOUVELLEMENT CONVENTION MISSIONS TEMPORAIRES AVEC LE CDG27**

**DB2022-34 DEMANDE DE SUBVENTION CORMEILLES ROSE**

**DB2022-35 PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE**

**DB2022-36 COMPLEMENT A LA DELIBERATION DB2022-28 ACHAT DE TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE**

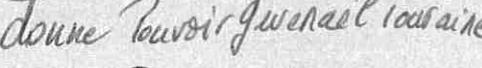
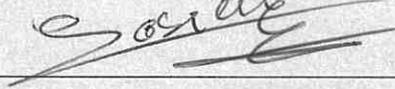
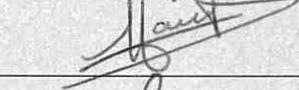
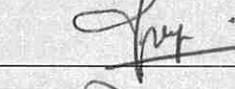
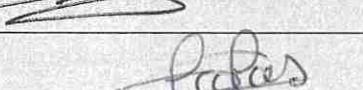
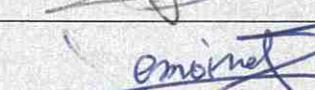
**DB2022-37 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU SIEGE27 EN 2023**

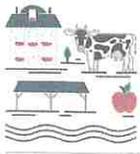
**DB2022-38 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022**

**DB2022-39 AUTORISATION AU MAIRE DE SAISIR UN AVOCAT POUR LA DEFENSE DE LA COMMUNE SUITE A UN RECOURS A L'ENCONTRE DE L'ACCORD D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

**DB2022-40 COMPLEMENT AUX TRAVAUX D ELECTRICITE DE MISE EN LUMIERE DU CHEMIN DE CROIX DE L'EGLISE**

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**23 juin 2022**

Membres	Signatures
LESAULNIER Jacky	
DRUMARE Jean-François	
LEFEVRE Joëlle	
TOURAINÉ Gwenaël	
LOSIER Jacky	
GUEHL Sophie	
PAUTRE Hélène	
DAHINDEN Michèle	
HAROU Pascal	
CHAPRON Muriel	
DELABARRE Christian	
LEGAY Philippe	
PERDRIX Sophie	
COLAS Christophe	
LEMOINE Isabelle	



Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

## POUVOIR

Je soussigné (e).....Joëlle Lefevre.....

.....

Donne pouvoir à

.....Gwenael Tomaine.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

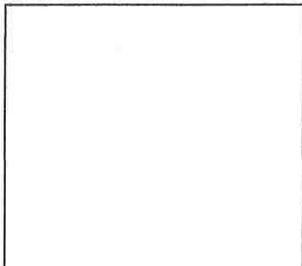
Convoqué pour le.....23 Juin 2022.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....Saint Pierre de Cormeilles.....le.....15/06/2022.....  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir  
[Signature]



# Rallye pédestre Natura 2000

Gratuit et tout public 

**Du 1er juillet  
au 21 août 2022**  
en libre accès

*Partez à la rencontre des deux sites Natura 2000 de la  
Communauté de Communes Lieuin Pays d'Auge.*

Venez découvrir les trésors naturels de ces sites, truffés d'énigmes à résoudre et de mini chasses au trésor pour tenter de gagner un panier garni et de nombreux lots.

## Chemin du Frédet

2,8 km et 76m de dénivelé - départ église de Saint-Pierre-de-Cormeilles (27260)

## Chemin de la Corbie

5,7 km et 120m de dénivelé - départ église de Martainville (27210)

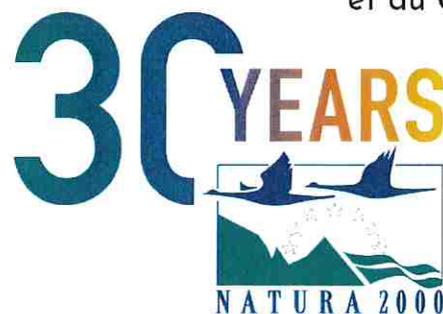
## Chemin des 3 calvaires

9,2 km et 100m de dénivelé - départ mairie d'Asnières (27260)



**Bonnes chaussures requises !**

Plus d'infos sur le site  
[www.lieuinpaysdauge.fr](http://www.lieuinpaysdauge.fr)  
et au 02 32 42 80 60



**SAMEDI 2 JUILLET ÉPREVILLE-EN-LIEUVIN**  
**DIMANCHE 10 JUILLET ÉPAIGNES**

**POM  
POM'**

**Jazz**

**2022**

Organisé par l'association culturelle d'Épaignes

**SAMEDI 2 JUILLET - 17H30**  
**GRANGE DE LA FORTIÈRE - ÉPREVILLE-EN-LIEUVIN**

Concert élèves et amateurs  
Avec la participation de la chorale farandole

**GRATUIT**

**DIMANCHE 10 JUILLET - 17H30**  
**MANOIR DU PLESSIS - ÉPAIGNES**

Sebastien Guillaume Violon  
Frederic Baldo Accordéon  
Jean-Noël Letellier Saxophone  
Alain Nascimento Piano  
Stefano Maghenzani Piano  
Gil Berthenet Trompette

**AVEC LA PARTICIPATION  
EXCEPTIONNELLE DE  
BRUNO CHOËL  
EN MAÎTRE DE CÉRÉMONIE**

BON POUR  
ACCORD

**10 €\***

\*Demi tarif pour  
les moins de 12 ans

**30 €\*\***

\*\*Entrée + Repas  
Réservation au  
06 64 27 74 66

## RENCONTRE MUSICALE

ÉLÈVES DES CONSERVATOIRES  
NORMANDS ET AMATEURS  
AVEC LA PARTICIPATION  
DE CHORALE FARANDOLE

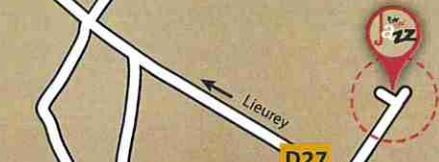
Grange de la Fortière  
1156 Route de la Grande Dimière  
27560 Épreville-en-Lieuvin

**GRATUIT**

**ÉPREVILLE  
EN-LIEUVIN**

**SAM 2 JUILLET 17h30**

D27



Lieurey

Giverville

D27

D47

ÉPREVILLE  
EN-LIEUVIN



D139

ÉPAIGNES

D139

D98

La Noé-Poulain

D27

Lieurey

D27

**ÉPAIGNES**

**DIM 10 JUILLET 17h30**

## CONCERT

**SEBASTIEN GUILLAUME** VIOLON  
**FREDERIC BALDO** ACCORDÉON  
**JEAN-NOËL LETELLIER** SAXOPHONE  
**ALAIN NASCIMENTO** PIANO  
**STEFANO MAGHENZANI** PIANO  
**GIL BERTHENET** TROMPETTE

Manoir du Plessis  
1436 route de la Noé-Poulain  
27260 Epaignes

**10 €\***

\*Demi tarif pour les moins de 12 ans

par les créateurs des Sons & Lumières sur le Vièvre / Les Soirées Vagabondes / Adèle, Poussin de Haie  
C'est qui qu'a tué l'Pé Plessis? / Le Cabaret des Glinguet / Émilien, Compagnon du tour de France  
Le voyage de Sourd'in Pousse-Refrain



# SAINT-SIMÉON

**15/22 JUILLET 2022 - À 19H**

**14/16/17/23/24 JUILLET 2022 - À 15H**

# Sourd'in

textes  
mise en scène  
Jeanette

musique  
Antoine Bonau

**VOYAGE TEMPOREL  
DE 1889 À 1931**

**PROMENADE  
THÉÂTRALISÉE**



# les Échos du Progrès

rejoignez-nous  
& découvrez de nombreux contenus  
loisirs.culture.vievrrelieuvain@gmail.com  
Loisirs & Culture Vievre-Lieuvain  
L\_e\_vievr\_lieuvain  
Loisirs & Culture Vievre-Lieuvain

Loisirs & Culture Vievre-Lieuvain  
42 avenue du stade 27500 LIEUREY  
RNA : W272000433  
SIRET : 478 954 355 00049  
L-R-21-003164 Catégorie de licence : 1  
L-R-21-003165 Catégorie de licence : 3

**à partir de 12 ans (7 €)**

**RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

OFFICE DE TOURISME LIEUVIN PAYS D'AUGE  
1 route de Montfort 27450 Saint-Georges-du-Vieuvre  
tourisme@lieuvinpaysdauge.fr / 02.32.56.34.29



conception graphique : Maxime Bernoth  
impression : Imprimerie OFFSET Informations - Saint-Germain-l'Éclair - 02.32.56.34.29



## AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE

BP 90589 - 27025 EVREUX CEDEX

Tél. : 06 18 94 80 92

E-mail : [info@amse.asso.fr](mailto:info@amse.asso.fr)

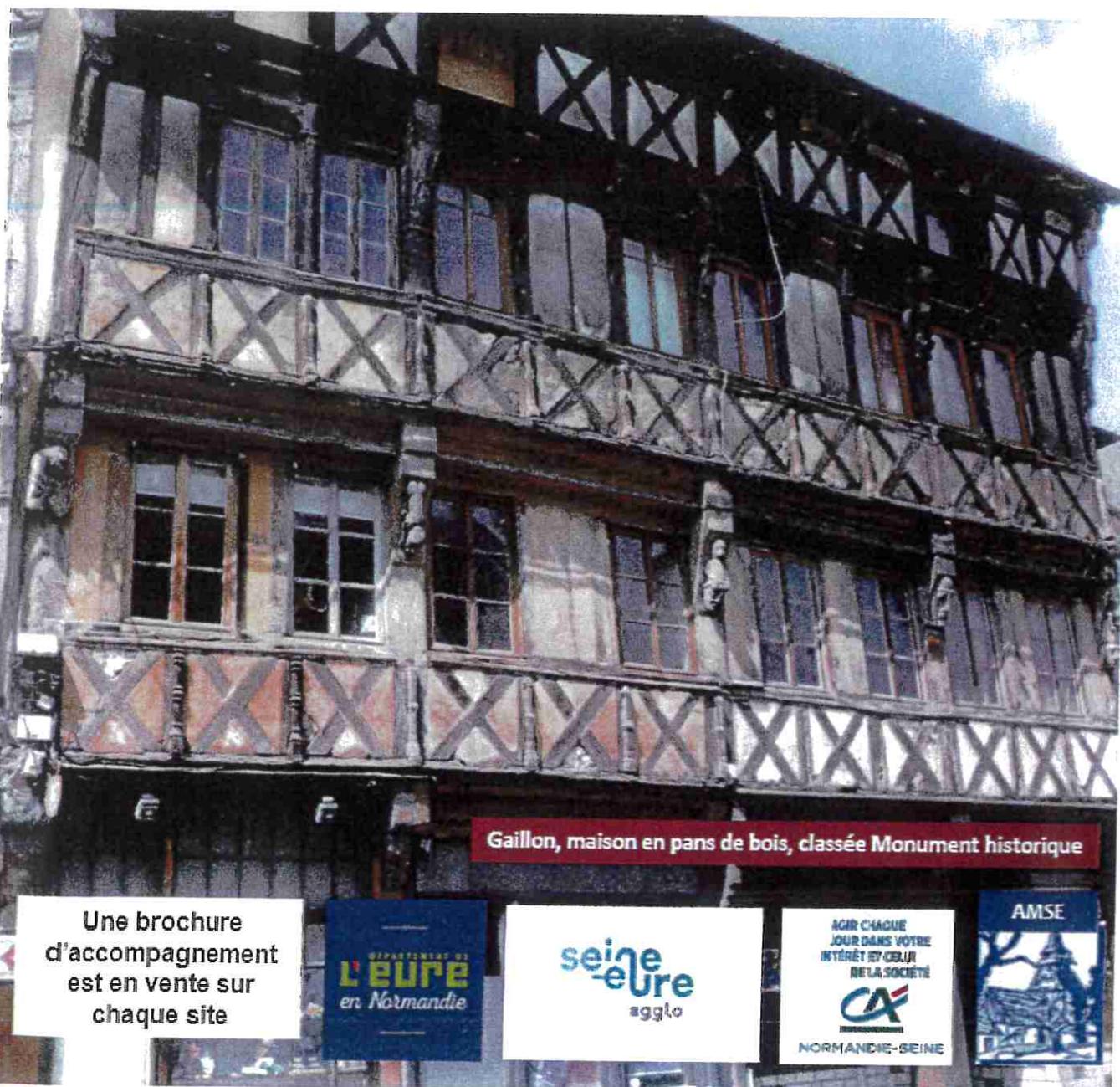
Association reconnue d'Utilité Publique

agréée pour la protection de l'environnement

Site Internet : [www.amse.asso.fr](http://www.amse.asso.fr)

# CONFLUENCE PATRIMOINE MÉCONNU «GAILLON, EN PAYS MADRIE-SEINE » Dimanche 4 septembre 2022

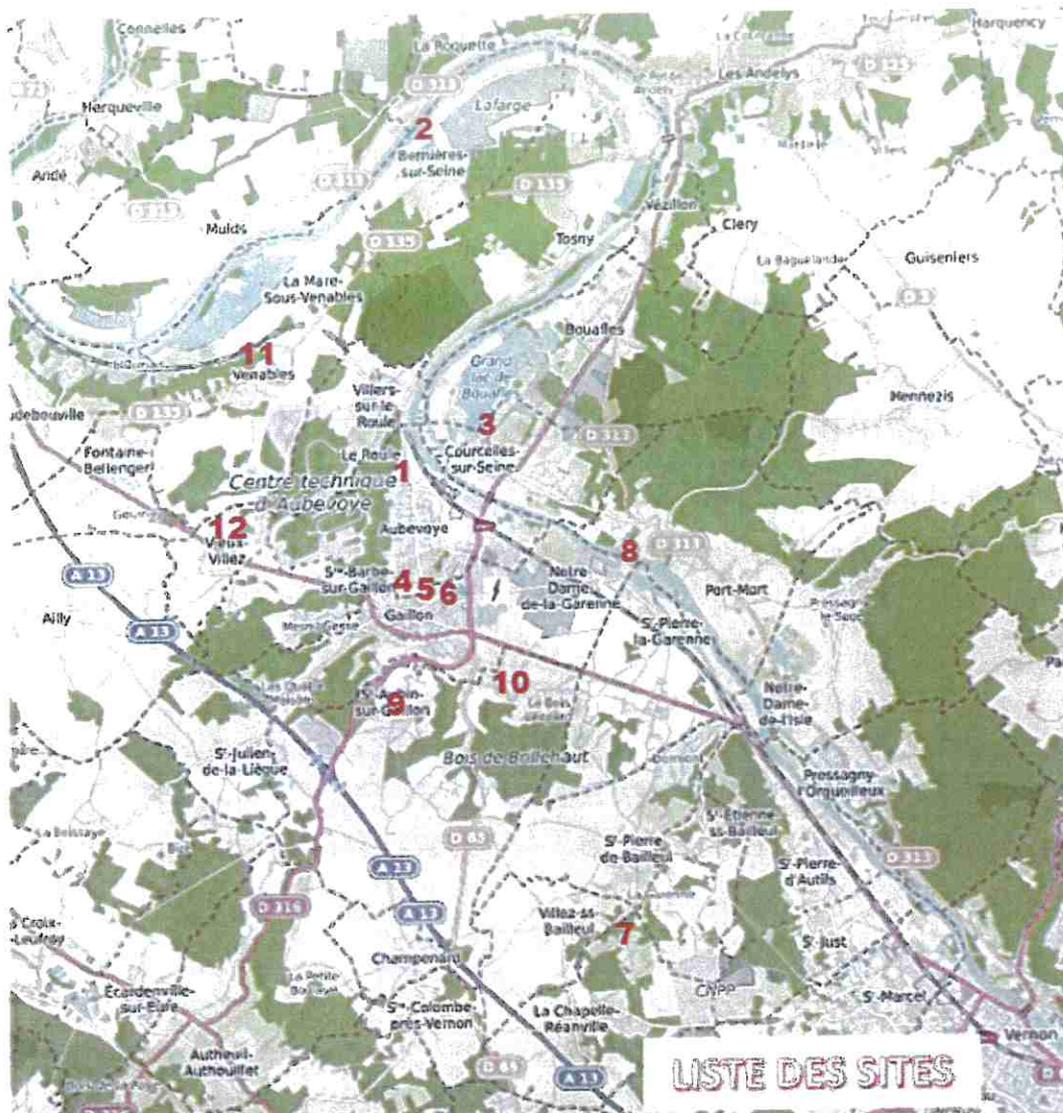
Visites gratuites - Parcours fléché à faire en toute liberté - Sites commentés de 10 h à 18 h



Gaillon, maison en pans de bois, classée Monument historique

Une brochure  
d'accompagnement  
est en vente sur  
chaque site





### LISTE DES SITES

- 1) AUBEVOY (Le Val d'Hazey) : château de Tournebut (9, rue de Tournebut)  
49 183431, 1 331834
- 2) BERNIÈRES-SUR-SEINE (Les Trois Lacs) : église Saint-Denis (place de l'Église)  
49 233365, 1 339709
- 3) COURCELLES-SUR-SEINE : sentier des Rossignols (route de Mousseaux)  
49 187856, 1 349451
- 4) GAILLON : ancien château des archevêques de Rouen (allée du Château)  
49 160712, 1 329753      GAILLON : UTILISER LES PARKINGS GRATUITS À VOTRE DISPOSITION
- 5) GAILLON : Église Saint-Ouen (rue du Général de Gaulle) ACCÈS AU CHÂTEAU RÉGLEMENTÉ  
49 160438, 1 330992      LIMITÉ AUX PMR
- 6) GAILLON : centre historique, maisons à pans de bois  
49 160438, 1 330992
- 7) LA CHAPPELLE-RÉANVILLE (La Chapelle-Longueville) : manoir de Launay (côte du Froc)  
49 107573, 1 386397
- 8) PORT-MORT : écluses et barrage (île de la Roque)  
49 172023, 1 386738
- 9) SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON : église Saint-Aubin (1, rue des Motelles)  
49 147099, 1 329169
- 10) SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON : château de Couvicourt (rue du Pont Maillot)  
49 149543, 1 358389
- 11) VENABLES (Les Trois Lacs) : église Notre-Dame, motte féodale (rue des 9 et 10 juin 1940)  
49 200246, 1 297283
- 12) VIEUX-VILLEZ : château Corneille      RESTAURATION POSSIBLE AU CHÂTEAU CORNEILLE  
49 171223, 1 289532      QUI VOUS PROPOSE UN REPAS SPÉCIAL « CONFLUENCE »

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes  
Lieuvain Pays d'Auge propose la semaine :

# "BIEN GRANDIR AVEC LES ECRANS" DU 19 AU 24/09/22



**UNE SEMAINE D'ANIMATIONS  
POUR TOUS !**

Du 19/09 au 23/09  
Animations proposées au  
sein des accueils de loisirs  
et sur le territoire !



**UN SAMEDI EN FAMILLE !**

Le 24/09 de 10h à 17h  
Rdv à la maison des  
associations à Lieurey  
pour découvrir toutes les  
animations...



**FLASHEZ LE QR CODE !**



**ANIMATIONS  
GRATUITES**

**RESTAURATION  
SUR PLACE LE MIDI**  
(11H30/14H30)  
(Pizza Rocket)

**RETROUVEZ TOUS LES DÉTAILS DE LA MANIFESTATION SUR LE DÉPLIANT  
CONSULTABLE VIA LE QR CODE ET SUR LE PORTAIL FAMILLES  
[HTTPS://CCLPA.PORTAIL-FAMILLES.APP/](https://cclpa.portail-familles.app/)**

*Commission Communale d'Action Sociale*  
*Commission Qualité de Vie et Jeunesse*

Mesdames et Messieurs les Adjointes et  
Conseillers Municipaux

Le 27 juin 2022

Chers Collègues,

Le CCAS et la Commission Qualité de Vie se réuniront le

**Mardi 12 juillet 2022 à 19h**

Ordre du jour :

- Modalités d'attribution d'une participation financière aux jeunes de la commune pour les activités culturelles et sportives,
- Questions diverses.

Merci de confirmer votre présence.

Bien cordialement,

Michèle DAHINDEN  
Présidente CCAS



Sophie GUEHL  
Présidente Qualité de Vie



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 7 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 7 septembre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormelles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LEGAY

### **Secrétaires de séance :**

Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ

M. le Maire ouvre la séance en remerciant chaleureusement la secrétaire de mairie, Mme Doignies de son aide malgré son arrêt maladie. Il remercie également ses adjoints pour leur support, ainsi que Mme Olive, secrétaire à la Communauté de Communes, d'être intervenue pour rédiger des actes officiels d'état civil.

M. le Maire avise le conseil que l'association Help qui devait venir présenter ses activités a prévenu qu'elle avait un contre temps et qu'il a décidé de reporter cette présentation à une date ultérieure.

### **AMENAGEMENT DU CITY STADE**

M. le Maire informe le conseil, qu'en la période estivale, différentes nuisances lui ont été signalées notamment au city stade et que, de ce fait, l'emplacement des tables de pique-nique serait éventuellement à revoir. En prévision de l'arrière-saison, il propose que les tables de pique-nique soient démontées à la fin du mois de septembre afin d'être stockées et protégées de l'hiver. L'employé communal pourra ainsi les lasurer au printemps avant de les réinstaller. Le conseil en prend note et leur mise en place pour l'été prochain sera réétudiée.

## REPARATION ET MISE EN SECURITE DU PONT DE BAYVEL

Dans le cadre du plan de relance ouvrages d'art « Programme national Ponts », Le CEREMA a mandaté GINGER CEBTP afin de réaliser un recensement des ouvrages d'art (ponts, buses et murs de soutènement) appartenant aux communes, évaluer leurs états, émettre des préconisations dans le cas d'éventuels dangers. Suite à la visite technique du bureau d'étude Ginger en date du 6 juillet 2022 sur la commune, M. le Maire a reçu un courrier du préfet de l'Eure et en donne lecture au conseil.

Ce courrier signale que le pont de Bayvel se désolidarise du garde-corps qui est lui-même fissuré. Des mesures immédiates ont été prises par une mise en place d'une barrière de sécurité et une signalisation du danger.

Différentes options de réparation sont proposées au conseil : béton, béton et bois, uniquement bois, métal et bois. Le conseil demande que différents devis soient demandés et étudiés par la commission travaux pour rendre sa décision ultérieurement.

## DB2022-41 TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire informe le conseil municipal que la Loi de finances pour 2022, dans son article 109, a modifié l'article L.331-2 du code de l'urbanisme, rendant obligatoire pour la commune le reversement partiel ou total du produit de la taxe d'aménagement à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'appartenance. La taxe d'aménagement permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voirie) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et futurs aménagements. Les délibérations (EPCI et communes membres) doivent être concordantes et prises au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En cas de désaccord ou d'absence de vote, plusieurs voies de recours sont possibles :

- Un recours contentieux auprès du juge administratif après refus de délibérer
- Une demande d'inscription d'office du reversement après saisine de la Chambre Régionale des Comptes pour non-inscription d'une dépense obligatoire au budget.

M. le Maire termine en expliquant qu'il convient de définir une clé de répartition cohérente à l'égard des compétences respectives des collectivités et de leur politique d'aménagement du territoire afin de déterminer le taux de reversement du produit de la taxe d'aménagement des communes vers la communauté de communes et, qu'à la dernière assemblée de celle-ci, c'est un taux de 20% qui a rassemblé le plus de voix. M. le Maire constate qu'on retire encore un peu plus de recettes aux communes et le déplore même s'il ne remet pas en cause l'utilité de la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Vote le taux de reversement du produit de la taxe d'aménagement des communes vers l'EPCI à 20 %.**
- **Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette présente délibération.**

**DB2022-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la restauration du groupement scolaire de Cormeilles)**

M. le Maire notifie au conseil que la participation de la commune au SIRGSC pour l'année 2021 s'élève à 8 733 €. Mme Pautre signale que le prestataire va augmenter ses tarifs du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et que cela aura sans doute une incidence sur les sommes dues par les familles et les communes. Une réunion du syndicat est prévue le 20 septembre pour évoquer ce sujet. Elle informe également les membres du Conseil que 2 nouvelles personnes viennent d'être embauchées par le Syndicat de Cantine, à raison de 1h30 le midi.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues dont le montant est défini ci-dessus.**

**DB2022-43 CONVENTION AVEC LE CDG27 (Centre de Gestion de l'Eure) POUR LA MEDIATION OBLIGATOIRE**

M. le Maire indique que le Centre de Gestion de l'Eure propose aux collectivités de signer une convention pour la mise en place de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) qui s'entend par tout processus structuré par lequel les parties en litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends. Les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice des employeurs territoriaux qui peuvent souhaiter régler, le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents ainsi que des règles d'ordre public, des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse, des juridictions administratives elles-mêmes. La médiation préalable obligatoire (MPO) déclenche automatiquement un processus de médiation, interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription. Dans une durée estimée à trois mois maximum, le médiateur tente d'amener les parties à trouver un accord, formulé par écrit et susceptible d'homologation par le juge administratif. Il revient au centre de gestion, désigné médiateur comme personne morale, de désigner les personnes physiques le représentant, chacun pour ce qui le concerne. Le coût estimatif de la fonction est de 49,80 € / heure travaillée, (tarif actuel en 2022). La signature de la convention n'entraîne aucune dépense. Seule la saisine d'un agent du médiateur et la mise en place de ladite médiation déclenche une tarification, à la charge exclusive de l'employeur.

**Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention afférente à cette délibération, autorise M. le Maire à la signer et à réaliser toutes autres formalités relatives à ce sujet. Le conseil prévoira l'inscription au budget des crédits estimés au moment de l'élaboration du budget de la commune.**

**DB2022-44 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE**

La commune doit s'acquitter de la somme de 12 734.31 €, représentant 10% des travaux de voirie engagés sur la route de Cavicourt, la Vallée au Lièvre, le Chemin de la Source et le Chemin du Manoir auprès de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme et autorise M. le Maire à signer la convention afférente.**

#### **DB2022-45 COMPLEMENT DE DELIBERATION DB2022-39**

M. le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord au règlement d'une somme de 2 000 € à un avocat chargé de la défense de la commune suite à un recours déposé par un tiers au tribunal administratif. Or les frais d'honoraires s'élèvent à 2 197.99 € soit 197.99 € de dépassement. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de ce dépassement.**

#### **DEMANDE DE PERMISSION DE STATIONNEMENT D'UN HABITANT POUR LA RECHARGE DE SON VEHICULE ELECTRIQUE**

M. le Maire informe le conseil qu'un habitant, souhaitant acquérir un véhicule électrique, sollicite l'autorisation de pouvoir se garer sur le trottoir devant chez lui pour pouvoir le recharger. Le conseil souhaite avoir plus de précisions concernant les modalités de ce stationnement (empiètement sur trottoir, chaussée etc...) avant de rendre sa décision. M. le Maire est en charge d'approfondir les détails de cette demande. Par ailleurs, M. le Maire indique qu'un emplacement de borne électrique sera prévu lors du réaménagement du bourg.

#### **ELAGAGE POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE**

M. le Maire tient à rappeler que les propriétaires sont tenus d'entretenir les abords des poteaux électriques sis sur leur(s) parcelle(s). Or, les intervenants en charge du passage de la fibre sont ralentis car l'élagage autour des poteaux électriques ou de poteau à poteau n'a pas été fait.

Les prochains lieux d'intervention sont la Catterie, la Chaule, le Boulay, Impasse de la Chapelle, Notre Dame des Mares. Un courrier sera adressé aux propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire afin de permettre aux travaux d'être réalisés dans les délais impartis.

#### **DB2022-46 FRAIS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR DEROGATION SCOLAIRE**

M. le Maire rappelle au conseil que des enfants sont scolarisés à Blangy le Château et qu'il convient de régler les frais de participation de la commune à la communauté de communes Terre d'Auge soit :

- 260 € pour la période de septembre à décembre 2022
- 923.40 € pour la période de janvier à juillet 2021.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues.**

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Des dégradations ont été constatées à l'issue des locations de la salle des fêtes cet été.** Mme Lefevre suggère de revoir la rédaction des contrats de location afin de se prémunir de tels désagréments à l'avenir : ainsi, les chèques de caution seront rendus dans un délai d'une semaine après la fin de la location et l'assurance devra couvrir la période totale de conservation des clés de la salle

M. le Maire notifie au conseil qu'il n'a toujours pas eu de nouvelles du maire de Cormeilles pour une rencontre relative aux **frais de participation de la commune aux écoles publiques de Cormeilles**. Par ailleurs, les comptes-rendus des réunions des écoles ne sont pas le reflet exact de ce qui s'y dit. M. le Maire mandate Mmes Pautre et Guehl, M. Legay pour être le relais entre Cormeilles et notre commune. Une délibération devra être prise lors de la prochaine réunion de Conseil pour savoir si la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles s'acquitte de sa participation ou non.

Les Riverains de la Calonne remercient la commune pour la subvention qui leur a été accordée.

Mme Lemoine signale que deux moutons ont été attaqués par un chien non tenu en laisse (et sont morts des suites de leurs blessures). **M. le Maire rappelle que tout détenteur de chien doit tenir son chien en laisse sur les lieux publics de la commune, chemins compris.**

M. Colas alerte sur l'état d'un des logements du lotissement. Il suggère que la SILOGE soit avertie afin de venir constater l'état de décrépitude des extérieurs.

Mme Pautre informe avoir été contactée par M. Dumont qui mène des recherches sur l'ancienne abbaye (détruite au moment de la Révolution). La Mairie n'a pas dans ses murs des archives aussi anciennes. M. Dumont sera mis en contact avec les propriétaires du terrain où se tenait autrefois l'abbaye.

Mme Dahinden signale que, pour les compteurs électriques Linky non communicants, **EDF ne viendra plus relever les compteurs.** Un courrier sera envoyé à EDF pour demander dans quels délais les compteurs imposés par EDF deviendront communicants. Certains compteurs ne sont pas faciles d'accès notamment pour les personnes à mobilité réduite (compteurs par terre dans l'herbe par exemple) et la relève individuelle peut être compliquée lorsqu'on doit en plus envoyer les chiffres sur internet.

Mme Guehl demande si **les tailles d'élagage des haies** faites par la communauté de communes sont ramassées par ses intervenants. M. le Maire précise qu'il appartient aux propriétaires de ramasser les débris laissés par terre et de s'en débarrasser. Par ailleurs, elle informe le conseil que les guirlandes commandées pour les fêtes de fin d'année ont été livrées.

M. Touraine présente un article qui paraîtra dans le magazine La Vie du 15 Septembre (disponible en librairie), présentant le Chemin de Croix de l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

M. Drumare suggère qu'une **nouvelle matinée citoyenne** soit programmée pour l'arrachage des mauvaises herbes dans le cimetière. Une date sera définie à l'automne.

Mmes Chapron et Dahinden, présidentes du comité des fêtes, prennent la parole pour l'organisation de la **Fête Saint-Matthieu.**

M. BABRE a été nommé Préfet de l'Eure, en remplacement de M. FILIPPINI nommé Préfet de la Région Réunion.

**Le guide de l'hébergeur touristique** réalisé par le service tourisme de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge en partenariat avec Eure Tourisme est disponible sur ce lien :

<https://www.lieuvinpaysdauge-tourisme-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/06/Guide-de-lh%C3%A9bergeur-Lieuvin-Pays-dAuge-Cormeilles.pdf>

Le Foyer rural du Lieuvin organise ses premières **journées du Patrimoine en Lieuvin Pays d'Auge les 17 et 18 septembre 2022.**

**La 2ème édition de la fête de la pomme et du cheval** qui aura lieu le dimanche 25 septembre 2022 à Saint-Germain-la-Campagne.

**La chorale « Mélodies en Auge »** reprend ses répétitions le 21 septembre 2022.

**L'inauguration du chemin de croix de l'église communale aura lieu le 17 septembre 2022 à partir 14h30, suivi d'une messe à 18h00 et d'un vin d'honneur**

Fin de la séance 23h00.

DB2022-41 TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DB2022-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la restauration du groupement scolaire de Cormeilles)

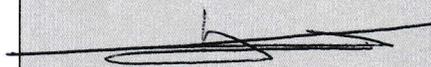
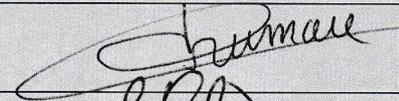
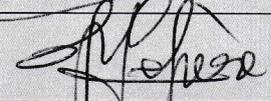
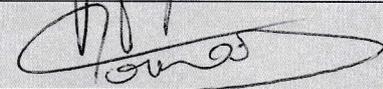
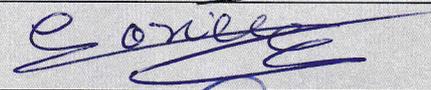
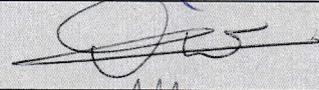
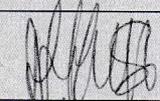
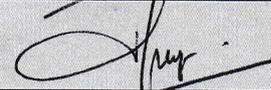
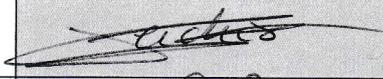
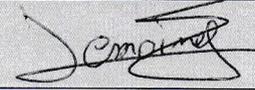
DB2022-43 CONVENTION AVEC LE CDG27 (Centre de Gestion de l'Eure) POUR LA MEDIATION OBLIGATOIRE

DB2022-44 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE

DB2022-45 COMPLEMENT DE DELIBERATION DB2022-39

DB2022-46 FRAIS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR DEROGATION SCOLAIRE

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**7 Septembre 2022**

Membres	Signatures
LESAULNIER Jacky	
DRUMARE Jean-François	
LEFEVRE Joëlle	
TOURAINÉ Gwenaël	
LOSIER Jacky	
GUEHL Sophie	
PAUTRE Hélène	
DAHINDEN Michèle	
HAROU Pascal	
CHAPRON Muriel	
DELABARRE Christian	
LEGAY Philippe	Ableut
PERDRIX Sophie	
COLAS Christophe	
LEMOINE Isabelle	

# Méodies en Auge reprend ses répétitions !



Si le chœur vous en dit, venez rejoindre la chorale le **21 septembre à 20 h** à Corneilles, salle Paul Mare, avenue Jules Paysant, pour vocaliser sur des standards de la chanson française.

Le matériel exigé :

- La paire d'oreilles habituelles
- Un jeu de cordes vocales aiguisées

La qualité indispensable :

- De la bonne humeur à volonté !



Les voix masculines, très appréciées, sont les bienvenues puisque si rares et si splendides !

#### Contacts

[melodies.en.auge@gmail.com](mailto:melodies.en.auge@gmail.com)

02 32 46 84 35

06 24 69 46 50



<https://facebook.com/melodiesenaug7>

<https://melodiesenaug.monsite-orange.fr/>

MÉLODIES EN AUGE



27260 CORMEILLES

Tel : 02 32 46 84 35 & 06 24 69 46 50

Melodies.en.auge@gmail.com

<https://melodiesenauge.monsite-orange.fr/>

<https://www.facebook.com/melodies.en.auge.7>

Tu as entre 6 et 10 ans et tu as envie de chanter dans un groupe ?

Parles-en à tes copains, puis tu en touches deux mots à tes parents.

Vous arrivez en bande de 10, 12 ou plus, ET ...



On s'occupe du reste !

Le chef de chœur est dans les starting block, et nous, impatients de l'accueillir le mercredi de 10 h à 11 h salle Paul Mare à Cormeilles. Dis bien à tes parents de noter **TOUTES** les coordonnées qui figurent plus haut.

A bientôt !

# 17 & 18 SEPT. 2022

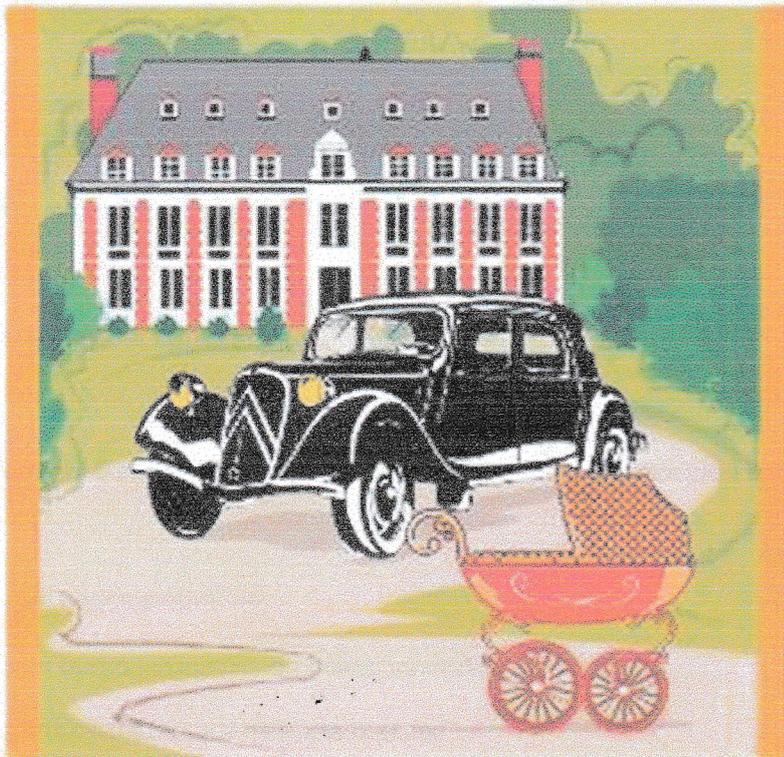
## Foyer Rural du Lieuvin

organise ses 1<sup>res</sup>

### Journées du Patrimoine en Lieuvin Pays d'Auge

au Foyer Rural de Lieurey

Route de Pont-Audemer  
Lieurey



*Venez découvrir :*

**3 Expositions (entrée libre)**

9 h 30 / 12 h 30 & 14 h 00 / 18 h 30

Les Klaus anciens en association avec la  
Maison du Jardin de St Julien de Sicilly

Voitures anciennes Citroën en association  
avec le Club Citroën de Lieurey

Antiques cartes postales de Lieurey

**3 sites historiques**

(réservation obligatoire)

à bord de voitures anciennes ou de votre  
véhicule personnel

Château des Champs - Lisieux  
Parc & histoire  
Samedi 10 h 00 & dimanche 10 h 00

Maison du Bois Grand - Noards  
Parc & histoire  
Samedi 14 h 00 & dimanche 10 h 00

L'Église - Eperrille en Lieuvin  
Restauration & histoire  
Samedi 14 h 00 & dimanche 14 h 00

- GRATUIT -

**i 02 32 57 94 17**

# 2ème édition FÊTE DE LA POMME & DU CHEVAL

Saint-Germain-la-Campagne

sur le champ de foire (Euro - 27230)

**Dimanche 25 septembre 2022**

## TOUTE LA JOURNÉE

### MARCHE DES PRODUCTEURS LOCAUX, ARTISTES ET ARTISANS

- Les Trois pommes épagnoles et sa Farri'pommes.
- La Brasserie Saint Antonin et ses bières artisanales.
- L'Association Pomologique de Normandie présentera l'histoire de La Pomme et en exposera une large variété.
- Le Verger d'Idunn proposera ses variétés précoces de pommes à la vente et donnera des conseils.
- La Ferme du Gros Caillou et son vinaigre balsamique de pommes.
- La Ferme Beaulieu avec les petits animaux de sa ferme pédagogique vous expliquera son activité de chevaux de sport, et proposera des démonstrations avec ses chevaux américains miniatures.
- André Garey, maréchal-ferrant,
- De pattes en sabots, artisan sellier, travaillera à l'ancienne sur place.
- Maxime Leroux et ses miels,
- Christiane Mignonat et ses confitures «maison».
- La Ferme des Gobettes avec ses fruits et légumes issus de l'agriculture naturelle,
- La Ferme du Caillou Marais et ses semences paysannes reproductibles et plants biologiques.
- Coussin Mal'in avec ses coussins en graines de lin qui pourra broder sur place (couverture...),
- Yvan Barbieri exposera des sculptures de fer et matériaux recyclés,
- Méli Déco avec toutes sortes d'objets de décoration et de gravure,
- HVJ Tourneur sur bois exposera ses créations artisanales sur bois, et pourra en réaliser sur place,
- Le Chevalier Francoeur proposera des trophées, des peluches, mais aussi des barbes à papa comme verte,
- L'Atelier du Bon Goût et Le Tosny présenteront les produits de leur épicerie fine...

Toute la journée, un food-truck (Las Vegas Burger) et de la restauration rapide (Le Saint Germain et l'Atelier du Bon Goût) seront présents ! Ainsi que votre Office de Tourisme !

Toute la journée

### DEMONSTRATION DE FORGE

André Garey, maréchal-ferrant vous propose des démonstrations de forge tout au long de la journée ! **Gratuit.**

### BAPTÊMES DE PONEYS

Le centre équestre **La Bazane** propose des baptêmes de poneys ! **Gratuit.**

### VIDE-SELLERIE

Venez vendre ou acheter votre matériel pour cheval et cavalier ! **Stand gratuit.** Inscriptions obligatoires à l'Office de Tourisme.

### MAQUILLAGE

Lucie, vous propose de maquiller vos enfants sur le thème de la pomme et du cheval ! **Gratuit.** Venez déguisés sur ce thème, un petit cadeau vous attend sur le stand de l'Office de Tourisme !

### Randonnée équestre et attelage avec points photos

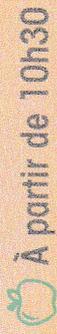
Afin de découvrir la campagne environnante, une randonnée/rallye équestre ou en attelage est proposée. Des lieux d'arrêts obligatoires jalonnent le circuit afin de faire des poses photos et récolter des points. **Gratuit.** Inscriptions obligatoires à l'Office de Tourisme.

### Randonnée pédestre à la découverte de la Biodiversité Normande

Elodie, votre animatrice nature vous accompagnera sur cette randonnée d'environ 5 km afin d'en apprendre davantage sur le verger de pommiers à travers l'histoire, la relation patrimoniale et l'intégration au bocage normand. **Gratuit.** Inscriptions obligatoires à l'Office de Tourisme.

### Présentation de la Race du Cheval Américain Miniature

La Ferme Beaulieu vous propose une présentation de la race du cheval américain miniature ainsi qu'une démonstration des disciplines (attelage, trek, obstacle et show). **Gratuit.**



À partir de 10h30

## PRESSAGE DE POMMES ET REALISATION DE CONFITURES

Démonstration de pressage de pommes et de réalisation de confitures avec le jus. **Gratuit.**



De 11h à 11h45

## CONFERENCE « QUELLES VARIETES POUR PLANTER DANS MON VERGER ? »

Jean-Pierre Couturier, membre de l'Association de Pomologie de Normandie vous propose une conférence de 45 minutes qui sera suivie d'un temps pour les questions. **Gratuit.**



De 11h30 à 12h

## DEMONSTRATION DU CHEVAL DE SPORT VS LE CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une démonstration de sauts d'obstacles du cheval américain miniature par rapport au cheval de sport. **Gratuit.**



Départ à 14h (stand de l'Office de tourisme)

## RANDONNEE PEDESTRE À LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE NORMANDE

Gratuit. Inscriptions obligatoires à l'Office de Tourisme.



À partir de 14h

## DEGUSTATION DES CHEFS SUIVIE DE LA REMISE DU TROPHÉE DE LA POMME D'OR

Les chefs pâtisseries commenceront leur dégustation des desserts à base de pommes confectionnés par les restaurateurs, traiteurs, boulangers ou pâtisseries du Lieuvin Pays d'Auge. Le Trophée de la « Pomme d'Or » réalisé par Yvan Barbiéri et Rosemary Rudland-Barbiéri sera remis pour récompenser le meilleur dessert (inscription préalable).



À partir de 14h30

## PRESSAGE DE POMMES ET REALISATION DE CONFITURES

Démonstration de pressage de pommes et de réalisation de confitures avec le jus. **Gratuit.**



De 15h à 15h45

## DEMONSTRATION DE GREFFAGE

Jean-Pierre Couturier, membre de l'Association de Pomologie de Normandie vous propose une démonstration de greffage sur son stand et pourra répondre à vos questions. **Gratuit.**



De 15h30 à 16h15

## PRESENTATION DE LA RACE DU CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une présentation de la race du cheval américain miniature ainsi qu'une démonstration des disciplines (attelage, trek, obstacle et show). **Gratuit.**



De 16h45 à 17h15

## DEMONSTRATION DU CHEVAL DE SPORT VS LE CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une démonstration de sauts d'obstacles du cheval américain miniature par rapport au cheval de sport. **Gratuit.**



À 17h

## REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE DESSINS

Toute la journée, votez pour vos dessins préférés sur le thème de la pomme et du cheval ! Les 3 gagnants (1 gagnant par catégorie 3/5 ans, 6/8 ans et 9/11 ans) se verront remettre des lots à cette occasion.

**[ Sous réserve de modifications et du programme définitif ]**

Office de Tourisme

21, place du Général de Gaulle 27260 Cormeilles  
+33 (0)2 32 56 02 39

Bureau d'Accueil Touristique

1, route de monfort 27450 Saint-Georges-du-Vivier  
+33 (0)2 32 56 34 29

Mairie de  
Saint-Germain-la-Campagne



Association Sangerm inoise  
du Cheval

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 27 octobre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 octobre 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. DRUMARE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
M. HAROU (donne pouvoir à M. DELABARRE)  
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

**Secrétaire de séance :** Mme LEFEVRE – M. TOURAINE

Monsieur le Maire et le conseil accueillent la présidente de l'association HELP qui a pour but de venir en aide aux animaux errants, abandonnés, ou maltraités. Celle-ci fait un bilan des animaux accueillis en 2021 et des actions menées par l'association. Elle souligne que l'activité de l'association ne cesse de croître et qu'elle a besoin de terrain pour les chèvres, chevaux, de matériel (grillage, couverture etc..) et de dons financiers. Un soutien de la mairie serait donc le bienvenu. La présidente souligne aussi que l'association pourrait organiser 2 fois dans l'année une campagne de stérilisation de chats à des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune ou d'autres actions en collaboration avec la mairie.

Monsieur le Maire propose que le bulletin d'adhésion à l'association soit diffusé aux habitants par le biais du compte-rendu de ce conseil. Quant à la participation financière de la commune, l'attribution d'une subvention sera étudiée par le conseil au moment de l'élaboration du budget. Monsieur le Maire remercie la présidente de l'association de son intervention.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres du comité des fêtes pour l'organisation de la fête Saint-Matthieu et le conseil de sa participation à l'inauguration du chemin de croix de l'église.

#### **DB2022-47 NOMINATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un mail de la préfecture lui demandant de désigner un adjoint ou un conseiller municipal en tant que correspondant incendie et secours. Ses missions principales seront les suivantes :

- Participer à l'élaboration et à la modification des documents du service local d'incendie et de secours relevant de la commune
- Mettre en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la définition, gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, à la mise en œuvre des obligations de planification et d'information préventive
- Informer périodiquement le conseil municipal des actions menées.

Monsieur Touraine accepte d'être désigné.

**Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour qu'un membre du conseil soit désigné en tant que correspondant incendie et secours et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté désignant Monsieur Touraine en tant que tel.**

#### **DB2022-48 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE AVEC LE CDG27 (CENTRE DE GESTION DE L'EURE) POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui rappelle au conseil que, par la délibération DB2022-18 du 17 mars 2022, il a demandé au CDG27 de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents municipaux sous la forme d'une couverture santé.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence menée par le CDG27, la Mutame et Plus a été retenue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

La participation de la commune à la cotisation des agents doit être fixée et soumise à l'avis du comité technique du CDG27. Toutefois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le montant de la participation mensuelle obligatoire devra correspondre au minimum à 15 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :**

- **d'adhérer à la convention de participation santé proposée par le CDG27 via la Mutame et Plus dès le 1er janvier 2023,**
- **de participer à la cotisation de tous les agents de la collectivité à raison de 15 € mensuels,**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à la saisine du Comité Technique du CDG27 pour qu'il donne son avis sur l'adhésion de la commune et le montant de sa participation,**
- **en cas d'avis favorable de ce dernier, autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant d'entériner sa décision et à procéder à toutes formalités afférentes.**

**DB2022-49 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE  
MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LE CDG27 ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA  
COMMUNE**

Par délibération DB2022-18 du 17 mars 2022, le conseil a autorisé le CDG27 à engager une consultation pour une convention de participation assurance prévoyance pour les agents de la commune. A l'issue de la procédure de mise en concurrence menée par le CDG27, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a été retenue. La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Madame Lefevre précise qu'aucun agent n'a choisi d'adhérer à l'assurance prévoyance qui était proposée jusqu'à présent via Sofaxis. La participation de la commune à la cotisation des agents doit être fixée et soumise à l'avis du comité technique du CDG27. Toutefois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant de la participation mensuelle obligatoire de la collectivité devra correspondre au minimum à 7 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :**

- **d'adhérer à la convention de participation prévoyance maintien de salaire proposée par le CDG27 via la MNT dès le 1er janvier 2023,**
- **de fixer le montant de la participation financière de la commune à la cotisation prévoyance maintien de salaire pour tous les agents à 15 € mensuels,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la saisine du Comité Technique du CDG27 pour qu'il donne son avis sur l'adhésion de la commune, le montant de sa participation,**
- **en cas d'avis favorable de ce dernier, autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant d'entériner sa décision et à procéder à toutes formalités afférentes.**

**DB2022-50 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE  
CORMEILLES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, lors de sa réunion du 28 avril 2022, il avait décidé d'allouer aux écoles publiques de Cormeilles 40 000 € au lieu des 42 079.25 € demandés de participation aux frais d'investissement et de fonctionnement, et ce, faute de précisions sur les éléments permettant de déterminer cette somme. Les écrits divers adressés à la mairie de Cormeilles sont restés sans réponse.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu du Réseau de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure une mise en demeure de payer le titre émis par la commune de Cormeilles et que la somme de 40 000 € n'a pas encore été versée par la commune.

**Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à s'acquitter de la somme due de 42 079.25 € pour éviter tout litige mais précise qu'à l'avenir, le conseil exige qu'un accord écrit soit rédigé sur les sommes dues avant leur demande de paiement avec justificatifs à l'appui.**

Monsieur le Maire souligne qu'une convention définissant le rôle des membres du CIRPEC (Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Ecoles de Cormeilles) et ses missions a été établie en 2013 et qu'elle n'est pas appliquée. Le conseil demande qu'une nouvelle convention soit rédigée pour plus de clarté. Un courrier sera adressé au maire de la commune de Cormeilles pour lui en faire part.

#### **DB2022-51 COLIS DES ANCIENS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dahinden, présidente de la commission CCAS, qui indique au conseil que la commission CCAS s'était réunie le mercredi 19 octobre pour évoquer les colis et le repas des anciens. Elle rappelle également au conseil qu'il a choisi, jusqu'à présent, d'attribuer un colis de fin d'année aux habitants de la commune de plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale.

**Le conseil décide à l'unanimité de maintenir ces modalités et charge Madame Dahinden d'établir la liste des personnes concernées, de contacter les différents fournisseurs locaux pour l'élaboration du colis.** Le budget attribué à la composition du colis sera délibéré par le conseil ultérieurement selon les propositions de la commission CCAS.

#### **DB2022-52 REPAS DES ANCIENS**

Madame Dahinden mentionne au conseil que, pour le repas des anciens, la commission CCAS propose qu'il soit organisé au mois d'avril 2023, de réserver la salle des fêtes du Bois-Hellain, de faire appel à un traiteur, et de proposer à tous les habitants de plus de 65 ans d'y participer. Les conjoints pourront également participer même s'ils ont moins de 65 ans.

La commission CCAS souhaite également convier les membres de l'équipe municipale et leurs conjoints pour permettre aux anciens de les rencontrer et les remercier de leur participation aux évènements communaux.

**Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à ces dispositions, et charge la commission de réaliser des devis auprès des traiteurs locaux. Elle lui rendra compte de ses conclusions afin qu'il puisse délibérer du montant attribué pour le repas et les frais annexes.**

#### **PROPOSITION DE TRAVAUX DU SIEGE27 POUR LA VALLEE AU LIEVRE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a participé à la réunion avec le SIEGE27 et que des travaux de renforcement des réseaux ont été programmés rue de la vallée au lièvre pour 2023. Le conseil sera invité à voter le montant de la participation de la commune ultérieurement qui devrait être de l'ordre de 10 000 €.

#### **DB2022-53 REMISE EN ETAT DE LUMINAIRE ROUTE DE CAVICOURT**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un luminaire est endommagé route de Cavicourt et que le SIEGE27 propose sa remise en état. Le coût de la fourniture et du remplacement de la vasque de ce luminaire est de 280 € TTC, la participation de la commune étant de 60% du montant HT, soit 140 €.

**Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette remise en état pour le montant ci-dessus défini.**

Monsieur le Maire mentionne également que les candélabres rue de la Normandie et place du champ de foire doivent être réparés ou changés. Le montant précis de ces réfections reste à préciser mais serait de l'ordre de 35 000 € pour une participation de la commune d'environ 5 000 €.

#### **DB2022-54 POSE DE CANDELABRES ROUTE DE LISIEUX**

Le SIEGE27 propose d'installer des candélabres route de Lisieux. **Le conseil à l'unanimité estime qu'il serait plus judicieux d'éclairer davantage le rond-point et charge Monsieur le Maire d'en aviser le SIEGE27.**

#### **DB2022-55 MODULATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au conseil que l'éclairage public soit réduit compte tenu du contexte énergétique actuel, les économies étant de mise.

Le conseil à l'unanimité propose qu'il soit enclenché à 6h30 au lieu de 6h et coupé à 22h au lieu de 23h. L'éclairage de l'église suivra les mêmes horaires.

Madame Chapron évoque aussi le fait que l'entrée de la mairie n'est pas éclairée et qu'il fait nuit noire à la fin des réunions de conseil ou réunions du soir. Un devis sera demandé pour qu'un dispositif d'éclairage par détecteur de mouvements soit installé.

#### **DB2022-56 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE POUR ABROGATION DE SERVITUDES RADIOELECTRIQUES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier envoyé par la DDTM de l'Eure l'informant que les décrets de servitudes radioélectriques institués au profit de France Télécom et Télédiffusion de France ont été abrogés par arrêté du ministère de l'économie, des finances et la relance en date du 1er et 18 mars 2021.

Par conséquent, il est demandé à la commune d'abroger par arrêté municipal lesdites servitudes et de faire procéder à leur retrait des plans, listes et/ou fiches correspondantes annexés dans le document d'urbanisme. Il s'agit des servitudes suivantes :

- PT1-TDF : Centre de Cormeilles-St Pierre de Cormeilles (TDF)
- PT2-TDF : Centre Radioélectrique de Cormeilles (TDF)

La commune a un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier (le 21 octobre) pour mettre à jour le plan local d'urbanisme.

**Le conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de demander à l'entreprise Gilson, qui avait été mandatée pour l'élaboration du plan local d'urbanisme, un devis pour la réalisation de cette mise à jour.**

Celui-ci sera soumis à l'approbation du conseil ultérieurement. Une fois les modifications réalisées, l'arrêté correspondant pourra être prononcé.

#### DB2022-57 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Chapron, présidente de la commission finances. Celle-ci mentionne au conseil, qu'au moment de l'élaboration du budget, il a été prévu la somme de 17 500 € au compte 1641 (dépenses d'investissement pour emprunt).

Or, le remboursement des emprunts annuels de la commune s'élève à 17 928.21 €. Il faut donc alimenter le compte 1641 des crédits manquants en utilisant le compte de dépenses 678 (autres charges exceptionnelles en fonctionnement dépenses) ou le compte 022 (dépenses imprévues en fonctionnement). Madame Chapron préconise que soit utilisé le compte 022.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la somme de 500€ soit débitée du compte 022 pour être imputé au compte 1641.**

#### DB2022-58 COMMANDE DE PACK SMS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Pautre, présidente de la commission infos communication, qui informe le conseil que les crédits commandés à Primo Texto pour les alertes SMS de la commune aux habitants arrivent à expiration le 18/11/2022. Il en reste actuellement 548. En cas de renouvellement de commande, les crédits restants seront reportés.

2 devis ont été réalisés : le premier pour 2 packs de 1000 SMS pour un montant TTC de 180 €, le second pour un pack de 2500 SMS pour un montant de 210 € TTC.

**Le conseil à l'unanimité décide d'opter pour une commande de 2 packs de 1000 SMS pour 180 € TTC.**

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil, que les travaux de rénovation du préau et des bâtiments de la cour de la mairie commenceront en fin d'année.

Monsieur Colas mentionne qu'une branche Chemin Vert menace de s'effondrer sur la chaussée. Monsieur le Maire prendra les dispositions nécessaires.

Monsieur Losier relate du fait que quelques habitants ont signalé que le cimetière manquait d'entretien. Monsieur le Maire souligne qu'il est difficile d'éradiquer les mauvaises herbes sans traitement chimique surtout en cette période d'alternance de pluie et températures anormalement élevées pour la saison. **Une réunion de la commission cimetière sera organisée le vendredi 11 novembre à 9h30** pour trouver des solutions pour limiter la nécessité de désherber et pour l'embellissement du cimetière. A cette occasion, le fleurissement notamment du parterre de la cour de la mairie sera également évoqué.

Madame Lefevre informe le conseil que la **maison d'assistantes maternelles de la commune (MAM)** devrait ouvrir ses portes au printemps 2023. Pour meubler cette maison, les assistantes espèrent récupérer du matériel en bon état et avoir des dons d'entreprises locales et de particuliers. Une cagnotte litchi a été aussi lancée pour financer notamment l'acquisition d'une structure de motricité intérieure. Contact pour renseignements tarifs et préinscriptions :

lesptitszexplorateurs@gmail.com - Téléphone : 06 77 54 72 16

Lien de la cagnotte [www.leetchi.com/c/mam-](http://www.leetchi.com/c/mam-lesptitszexplorateurs)

[lesptitszexplorateurs?utm\\_source=copylink&utm\\_medium=social\\_sharing](http://lesptitszexplorateurs?utm_source=copylink&utm_medium=social_sharing)

**Un marché de Noël** sera organisé par la MAM le 26 novembre dans la salle des fêtes de la commune.

Monsieur le Maire signale qu'un jeune de la commune a obtenu la médaille de bronze dans la discipline GSO catégorie Pony A Elite équipe Excellence des championnats de France d'équitation.

Monsieur Touraine informe le conseil qu'un bilan 24h de la station d'épuration aura lieu en novembre.

Madame Pautre indique qu'un poste à la cantine scolaire de Cormeilles sera disponible à la rentrée 2023.

**La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le vendredi 11 novembre à 15h35.**

**Le Noël des enfants de la commune de moins de 6 ans aura lieu le 17 décembre à 16h.**

**Un concert de Gospel sera organisé dans l'église de la commune le 20 novembre à 17h.** (voir affiche jointe au présent compte-rendu)

Monsieur Dumont des **Musicales de Cormeilles** propose qu'un concert soit organisé au printemps 2023. Une réunion sera programmée pour étudier ses propositions.

La commune de Flancourt Crescy en Roumois, le collectif citoyen, l'association des maires ruraux de l'Eure organisent une **collecte pour soutenir l'Ukraine** (voir annexe jointe au présent compte-rendu).

Monsieur Philippe Fournier-Montgieux a été nommé le 30 septembre 2022 **sous-préfet de l'arrondissement de Bernay.**

La préfecture de l'Eure a prononcé par arrêté en date du 12 octobre 2022 une **interdiction temporaire des rassemblements festifs à caractère musical** (voir arrêté joint en annexe au présent compte-rendu).

L'association Cormeilles Rose remercie le conseil de la subvention qui lui a été attribuée.

**Un conseiller numérique** de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge organise des permanences pour se familiariser avec l'usage de l'informatique. Ses permanences sont jointes en annexe.

Un courrier a été envoyé par la communauté de communes au nom de son président et des maires des communes membres au conseil départemental de l'Eure, relatif au règlement **départemental de défense extérieure contre l'incendie**, pour demander la révision de l'obligation d'un poteau incendie à moins de 200 mètres des constructions, cette obligation rendant impossible les nouvelles constructions ou les projets d'extension sur constructions existantes.

Le SIAEP du Lieuvin a adressé son rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Il est consultable en mairie.

**La mairie sera de nouveau ouverte au public à partir du 21 novembre :**

Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h à 16h30

Le jeudi de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 13h30 à 16h30

Fin de la séance 00h15.

**DB2022-47 NOMINATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

**DB2022-48 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE AVEC LE CDG27 (CENTRE DE GESTION DE L'EURE) POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

**DB2022-49 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LE CDG27 ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

**DB2022-50 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE CORMEILLES**

**DB2022-51 COLIS DES ANCIENS**

**DB2022-52 REPAS DES ANCIENS**

**DB2022-53 REMISE EN ETAT DE LUMINAIRE ROUTE DE CAVICOURT**

**DB2022-54 POSE DE CANDELABRES ROUTE DE LISIEUX**

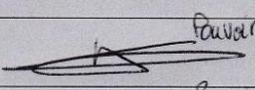
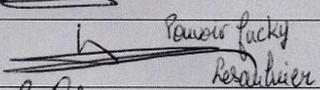
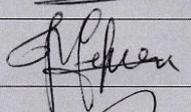
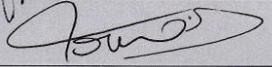
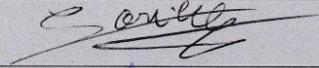
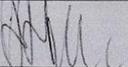
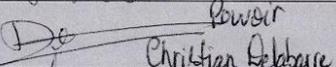
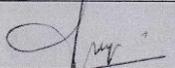
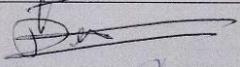
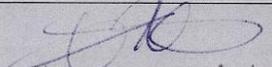
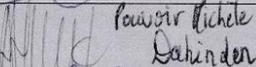
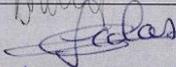
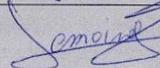
**DB2022-55 MODULATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**DB2022-56 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE POUR ABROGATION DE SERVITUDES RADIOELECTRIQUES**

**DB2022-57 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE**

**DB2022-58 COMMANDE DE PACK SMS**

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**27 octobre 2022**

Membres	Signatures
LESAULNIER Jacky	 <i>Lesaulnier</i>
DRUMARE Jean-François	 <i>Drumare</i>
LEFEVRE Joëlle	 <i>Lefevre</i>
TOURAINÉ Gwenaël	 <i>Tourainé</i>
LOSIER Jacky	 <i>Losier</i>
GUEHL Sophie	 <i>Guehl</i>
PAUTRE Hélène	 <i>Pautre</i>
DAHINDEN Michèle	 <i>Dahinden</i>
HAROU Pascal	 <i>Harou</i>
CHAPRON Muriel	 <i>Chapron</i>
DELABARRE Christian	 <i>Delabarre</i>
LEGAY Philippe	 <i>Legay</i>
PERDRIX Sophie	 <i>Perdrix</i>
COLAS Christophe	 <i>Colas</i>
LEMOINE Isabelle	 <i>Lemoine</i>

## POUVOIR

Je soussigné (e) M. DRUMARE JEAN-FRANÇOIS  
1<sup>er</sup> adjoint

Donne pouvoir à

M. LESAULNIER Jacky, Maire

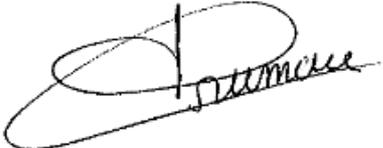
➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le Jeudi 27 Octobre 2022 à 19H30

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ST-PIERRE-DE-CORMEILLES le 24 octobre 2022  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir  




## POUVOIR

Je soussigné (e) HA Rou Pascal

Donne pouvoir à

Delabarre Christian

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

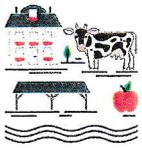
Convoqué pour le Jeudi 27 octobre 2022

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles le 27/10/2022  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir  

Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

## POUVOIR

Je soussigné (e) Perdris Sophie.....

.....

Donne pouvoir à

Mme Dahinden Michèle.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le jeudi 27 Octobre 2022.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles..... le 21/10/2022.....  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir

  
Perdris Sophie

## Le contexte

La plupart des chiens recueillis ont été abandonnés par des personnes devant aller en maison de retraite. Parfois les propriétaires sont contraints d'abandonner leur animal de toute une vie pour des raisons de santé et perdent le lien avec leur animal de manière définitive.

Grâce à l'appel à projet I CAD, nous avons pu avoir un soutien qui nous permet de mener à bien notre projet en lien avec les maisons de retraite.

## L'objectif

Afin d'éviter les abandons, une séparation brutale entre l'animal et son propriétaire nous souhaitons vous proposer un partenariat entre maison de retraite/détenteur du ou des animaux/ et notre association.

Le détenteur restera propriétaire de son animal, il nous confiera son animal en pension et gardera le lien avec lui, nous lui rendrons visite en compagnie de son compagnon.

## Nos actions

Une convention tripartite (établissement/résident/association HELP) sera réalisée afin de définir les modalités de visite au sein du centre de soin ou de la maison de retraite.

Un contrat de pension sera réalisé et signé entre le résident détenteur des animaux et l'association HELP; ce contrat définira les modalités d'accueil du ou des animaux du résident ainsi que la cession de l'animal à terme.

L'association HELP s'engage à respecter les conditions sanitaires au sein des établissements de santé et de soins.

Sur demande de l'établissement l'association HELP animera des séances de médiation animale sur des thèmes spécifiques en lien avec la santé et le bien être des résidents et dans le respect du bien être animal.

Nous contacter pour discuter ensemble de ce projet de partenariat

DEVIS SUR DEMANDE  
POUR LE RESIDENT

Possibilité de réaliser des séances de médiation et d'animation par l'animal devis sur demande

Site internet: [www.help27animaux.com](http://www.help27animaux.com)  
Page facebook: Help association animalière



**HELP association - famille d'accueil**  
699, route de Lieurey - 27260 Saint-Pierre-de-Cornéilles  
N° RNA : W272006517 - N° SIRET : 902 317 601 000 18

**Sauvetages - Familles d'accueil - Adoptions**

**Campagnes de stérilisations de chats errants**

**Médiation animale - Soins et convalescence**

**Accompagnements fin de vie**

**HELP a été créée pour venir en aide aux animaux errants, abandonnés, maltraités, convalescents ou en fin de vie.**

**HELP vient en aide aux structures qui oeuvrent en ce sens, en accueillant leurs animaux sur notre site.**

**HELP, en partenariat avec d'autres associations animalières, soigne, sociabilise ses protégés et leur trouve une famille d'accueil ou d'adoption.**

**HELP est reconnue association d'utilité publique.**

**CONTACT : [assoHELP@bbox.fr](mailto:assoHELP@bbox.fr) - 06 64 24 34 56**

## Concert GOSPEL TOGETHER à l'église - 20 Novembre 2022 :

La fameuse troupe de Gospel **Gospel Together** se produira dans l'église le **dimanche 20 Novembre à 17h**, lors d'un concert exceptionnel.

Au programme, différents chants emblématiques de cette vague musicale afro-américaine, que nous connaissons tous et dont l'énergie et la joie nous transporteront certainement !



**Le guichet ouvrira dès 15h, à l'église. Aucune réservation possible.**

**tarif adultes : 10€**

**tarif 10-18ans / étudiants : 5€**

**moins de 10 ans : gratuit**

Le Gospel naît dès le XVIIe siècle : les esclaves noirs, privés de leurs droits fondamentaux et réduits au silence, s'expriment alors grâce aux chants a-capella. D'abord fredonnés pour se donner du courage, ces chants facilitent petit à petit l'accès aux textes sacrés.

Suite à l'abolition de l'esclavage en 1865, ils sont entonnés dans les facultés afro-américaines, pour finalement devenir Négro-Spirituals. Ce style s'impose aujourd'hui encore dans les pratiques liturgiques (majoritairement protestantes) et gagne une visibilité mondiale.



## En Soutien au peuple Ukrainien

et en partenariat avec les associations A travers l'Europe et AMRF27, la mairie de Flancourt Crescy en Roumois

Le Collectif Citoyen Flancourt Crescy en Roumois

Organise une collecte ***venez déposer vos dons*** :

Ecole pierre Mendès France a Flancourt Crescy en Roumois

Ouverture du lundi 24 Octobre au 3 Novembre de 16h a 18h ou  
prise de rdv conseillée au **0699088946**

### **Nos Besoins :**

- Médicaments : analgésiques, antibiotiques, anti-inflammatoires, **NON PÉRIMÉS**
- Pansements, bandes, compresses,
- Matériel et protection médicale
- Produits d'hygiène, d'hygiène féminine
- Couches enfants et adultes
- Lait en poudre pour enfant (avec et sans lactose)
- Sacs de couchages, couvertures
- Dynamo pour recharge de téléphone,
- Lampe de poche, Piles



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du préfet

## Arrêté n°CAB/2022-324 portant interdiction temporaire de rassemblements festifs à caractère musical (teknival, rave ou free-party) dans le département de l'Eure

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 211-5 à L. 211-8, L. 211-15, R. 211-2 à R. 211-9, et R. 211-27 à R. 211-30 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du code de la sécurité intérieure les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet du département ;

**Considérant** qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès du préfet de l'Eure, précisant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité publique, la salubrité publique, la tranquillité publique ;

**Considérant**, qu'en application de l'article 3 du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé, le préfet de département est habilité à interdire ou à restreindre, par des mesures réglementaires ou individuelles, tout rassemblement festif à caractère musical de type teknival, rave ou free-party ;

**Considérant** que, dans le contexte de la crise sanitaire actuel, le virus à l'origine du covid-19 circule encore dans le département de l'Eure ; qu'à défaut de déclaration, l'organisateur ne pourrait apporter la garantie du respect des gestes et comportements barrières de nature à éviter la diffusion du virus à un très grand nombre de personnes ;

**Considérant** la nécessité de prévenir le risque élevé de troubles à l'ordre public ; que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblements est élevé ; que les moyens appropriés en matière de lutte contre l'incendie et de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis ; que, dans ces conditions, ces rassemblements comportent des risques sérieux de désordres ;

**Considérant** que, dans les circonstances de l'espèce, la nature et les conditions d'organisation de ces rassemblements sont de nature à provoquer des troubles graves à l'ordre public, à la tranquillité publique, à la salubrité publique et à la santé publique ;

**Considérant**, en outre, l'urgence à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public, à la tranquillité publique, à la salubrité publique et à la santé publique, et les pouvoirs de police administrative générale que le préfet tient des dispositions de l'article L. 2215-1 susvisé du code général des collectivités territoriales ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet ;

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : L'organisation des rassemblements festifs à caractère musical de type teknival, rave ou free-party répondant aux caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, est interdite sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure, quel que soit le nombre de participants.

**Article 2** : La circulation de véhicules transportant du matériel (sonorisation, sound system, amplificateurs, etc.) susceptible d'être utilisé pour une manifestation festive à caractère musical de type teknival, rave ou free-party répondant aux caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure est interdite sur l'ensemble du réseau routier du département de l'Eure.

**Article 3** : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel pour une durée maximale de six mois, en vue de sa confiscation par le tribunal.

**Article 4** : Le présent arrêté sera communiqué aux maires des communes de l'Eure qui devront en assurer l'affichage en mairie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

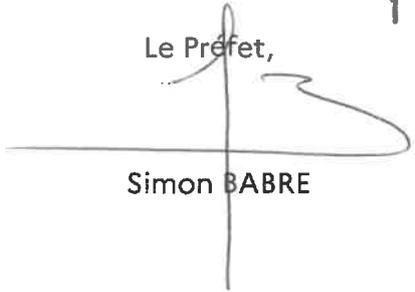
**Article 5** : Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables à compter du 12 octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

**Article 6** : Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, les sous-préfets d'arrondissement, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et dont copie sera adressée au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Évreux.

A Évreux, le

Le Préfet,

**12 OCT. 2022**



Simon BABRE



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
**France**  
**services**



**Le conseiller numérique est là pour vous aider !**

**Service gratuit !**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
9h - 12h Mairie Thiberville	9h - 12h30 Pole environnement St Georges	9h - 12h30 Mairie Cormeilles	9h - 12h M.D.A - ATELIER Lieurey
13h - 18h Ancienne mairie St Germain la C.	13h30 - 18h Mairie Epaignes	13h30 - 18h M.D.A Lieurey	13h - 16h Autres Communes



### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

IMPÔTS  
RETRAITES  
CARTE D'IDENTITÉ



### COMMUNIQUER

RENDEZ-VOUS DOCTOLIB  
ÉMAIL, MESSAGERIE  
RÉSEAUX SOCIAUX



### UTILISER LES OUTILS NUMÉRIQUES

TABLETTE  
SMARTPHONE  
OFFICE WORD, EXCEL,  
POWERPOINT

Information au :

**06.26.10.28.34**

benjamin.fournie@conseiller-numerique.fr



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
France  
services



# ATELIER NUMÉRIQUE

**MAISON DES ASSOCIATIONS DE LIEUREY**  
**GRATUIT**

## Initiation à l'informatique

Tous les 1er et 3ème jeudis de  
chaque mois de 9h à 10h15.

## Les dangers d'internet, comment s'en prémunir.

Tous les 1er et 3ème jeudis de  
chaque mois de 10h30 à 12h.

## Perfectionnement sur Word et Excel

Sur demande uniquement



Communauté de communes

**Lieuin Pays d'Auge**

[lieuinpaysdauge.fr](http://lieuinpaysdauge.fr)  
[conseiller-numerique.gouv.fr](http://conseiller-numerique.gouv.fr)

Information et inscription au :

**06.26.10.28.34**

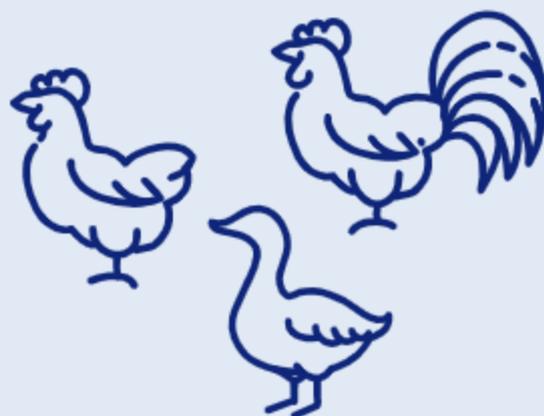
[benjamin.fournie@conseiller-numerique.fr](mailto:benjamin.fournie@conseiller-numerique.fr)



# RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée**

**Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 8 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>ER</sup> décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)  
M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

### **Secrétaire de séance :**

Mme Pautre

La séance est ouverte par une présentation de chaque conseiller à la **remplaçante à temps partiel de la secrétaire de mairie, Mme Delamotte**, qui a souhaité assister à la réunion (la secrétaire en titre étant actuellement en congé maladie).

La parole est ensuite donnée à Mme Lemoine. Elle résume le déroulement de la réunion d'information qui s'est tenue la veille de cette réunion de conseil avec la gendarmerie à propos de **la vidéoprotection**. Deux gendarmes ont expliqué aux membres du conseil présents l'intérêt judiciaire d'installation de caméras sur le domaine public, ainsi que les modalités (précises et réglementées) de visionnage des images enregistrées, les contrôles relatifs aux libertés individuelles et protection de la vie privée. Elle salue la qualité de l'intervention des gendarmes. Ce sujet sera étudié au cours de l'année 2023 pour une éventuelle demande de DETR ((Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux) en 2024.

M. le Maire reprend la parole, en profite pour s'excuser de son retard à la réunion du jour et de celui de M. Drumare, tous deux étant retenus par une réunion à la communauté de communes avec M. le Préfet qui s'est tenue juste avant cette réunion du conseil. M. le Maire mentionne que des informations très utiles ont été données par M. le Préfet sur les nouvelles subventions possibles en 2023.

Après avoir fait un point sur les membres du conseil absents ce jour et des raisons de leur absence, Monsieur le Maire ouvre la séance en suivant le déroulement de l'ordre du jour.

#### **DB2022-59 DEMANDE DE DETR POUR 2023**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une délibération est nécessaire pour une éventuelle demande de DETR pour 2023. En 2022, elle avait été demandé pour la mise en place d'équipements pour l'application du RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie). Il souligne qu'aucun assouplissement de cette réglementation contraignante n'a été accepté par les instances départementales malgré les appels unanimes des maires. M. le Maire le déplore.

M. le Maire rappelle le détail des DETR antérieures et des dispositifs de lutte contre l'incendie déjà installés ou qui devraient l'être prochainement. Les délais pour demander une nouvelle subvention en 2023 sont très courts et les dossiers doivent être déposés avant le 6 janvier prochain.

Compte tenu de la complexité des études préalables à faire (géographiques et financières), des délais courts pour faire une nouvelle demande de subvention 2023 relative à ce sujet, M. le Maire suggère au conseil de conserver les prévisions faites pour lesquelles ladite subvention a déjà été attribuée en 2022. Le conseil trouve que les constats de M. le Maire sont tout à fait justifiés.

**En conséquence, le conseil, à l'unanimité, missionne M. le Maire pour demander des devis aux entreprises spécialisées dans l'installation de dispositifs de lutte contre l'incendie en vue d'une éventuelle demande de DETR en 2024.**

M. le Maire informe le conseil que M. le Préfet lui a dit aussi, qu'en cours d'année 2023, d'autres opérations relatives notamment à l'énergie, la création de pistes cyclables, pouvant être financées par la DETR, seront définies. Une réunion avec le conseil départemental est prévue très prochainement concernant le projet de création d'une voie piétonnière et cyclable qu'avait défini le conseil en début d'année 2022. Les membres du conseil y seront conviés. Une invitation leur sera envoyée ultérieurement. Il le spécifie à Mme Delamotte et en profite pour une nouvelle fois lui souhaiter la bienvenue. Il informe le conseil que la secrétaire de mairie habituelle et cette dernière échangent souvent au téléphone pour la passation des missions qui relèvent de leur fonction.

Il donne la parole à Mme Lefevre.

#### **DB2022-60 ETUDE DE PROJET D'UN SENTIER PÉDESTRE SOUMIS PAR LA DDTM DE L'EURE**

Mme Lefevre relate d'un courrier réceptionné par la DDTM de l'Eure (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) concernant le renforcement de « l'offre nature », de découverte de patrimoines etc... et des propos de la réunion à laquelle elle était présente, en tant que membre de la commission tourisme de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge, pendant laquelle ce sujet a été évoqué. Sur le secteur de la commune, beaucoup de chemins pédestres existent et ils nécessitent un entretien permanent, conséquent et chronophage. Mme Lefevre et le conseil estiment que la proposition de chemins de randonnées est suffisante sur le secteur, Mme Lefevre propose d'en informer la DDTM.

**En accord avec ce constat, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme Lefevre d'en informer la DDTM.**

**DB2022-61 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE L'ÉCOLE PRIVÉE  
SAINTE-MARIE DE CORMEILLES**

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu le bilan comptable de l'exercice 2020-2021 de l'école privée Sainte-Marie de Cormeilles. M. le Maire propose la reconduction de la somme habituelle de 650 € par élève de la commune pour l'année 2021.

**Le conseil donne à l'unanimité son accord à l'acquittement de la somme ci-dessus définie correspondant au frais par élève.**

**DB2022-62 DEMANDE DE CHANGEMENT D'ACCÈS A UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

M. le Maire donne lecture au conseil de divers écrits d'un habitant demandant un changement d'accès à sa propriété et donne les éléments relatifs à cette requête au conseil pour lui permettre de rendre sa décision. L'accès est demandé par un chemin voisin.

**Le conseil estime que le chemin est trop étroit, peut s'avérer peu praticable en cas d'intempéries, que son emménagement engendrerait des frais importants pour la commune et en conséquence, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.** M. le Maire est chargé d'informer l'habitant concerné de cette décision.

**DB2022-63 ACHAT D'UN SOUFFLEUR ET D'UN DESHERBEUR THERMIQUE**

Le souffleur de la mairie ayant été dérobé, M. le Maire propose au conseil de choisir, s'il est d'accord pour un nouvel achat, entre :

- le devis de l'entreprise Paisant d'un montant de 769 € TTC,
- le devis de l'entreprise Blangy Motoculture d'un montant de 759 € TTC.

**A l'unanimité, le conseil donne son accord pour le rachat d'un souffleur et sélectionne le devis de l'entreprise Paisant. Le devis signé lui sera retourné pour accord dans les plus brefs délais.**

Pour l'achat d'un désherbeur thermique, à la lecture des devis demandés et de leur montant, M. le Maire propose au conseil une étude plus poussée des besoins de la commune, du matériel adapté qui pourrait convenir, et propose que son éventuelle acquisition soit étudiée en 2023.

**Après discussion, le conseil, à l'unanimité, approuve les préconisations de M. le Maire.**

L'employé communal a également demandé du matériel pour l'aménagement du local technique. Le conseil en prend note et étudiera cette demande ultérieurement.

**DB2022-64 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DES LOCAUX DE LA MAIRIE**

M. le Maire laisse la parole à M. Drumare qui relate du fait qu'un radiateur de la mairie ainsi que les néons d'éclairage de la pièce réservée au secrétariat sont défectueux et vétustes. Le devis réalisé par l'entreprise Lebellois s'élève à 900 € TTC pour la pose et la fourniture d'un nouveau radiateur et celles de néons LED.

**Le conseil approuve à l'unanimité ces constats et donne son accord à la réalisation des travaux et remplacement du matériel concerné.** Le devis signé sera retourné pour accord à l'entreprise Lebellois.

#### **DB2022-65 ACHAT DE VAISSELLE POUR LA SALLE DES FÊTES**

La parole est donnée à Mme Lefevre qui mentionne que la personne, en charge de la préparation de la vaisselle en cas de location de la salle des fêtes, l'a informée qu'il manquait des verres. Dans le catalogue du fournisseur ayant fourni précédemment les verres et la vaisselle, l'estimation pour un réapprovisionnement est d'une centaine d'euros, d'autres choses sont aussi à recommander.

**Le conseil, à l'unanimité, décide d'allouer une somme de l'ordre de 300 € TTC pour une nouvelle commande. Mme Lefevre est chargée d'établir la commande nécessaire.**

#### **DB2022-66 AMÉNAGEMENT D'UN MASSIF DANS LA COUR DE LA MAIRIE**

M. le Maire donne la parole à M. Delabarre qui rend compte au conseil des végétaux qu'il recommande d'acheter pour l'aménagement d'un massif dans la cour de la mairie en concertation avec d'autres membres du conseil. Il présente le devis des pépinières Ramette d'un montant de 185.41 € TTC.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'aménagement proposé et au devis. Le devis signé sera retourné pour accord aux pépinières Ramette. M. Delabarre et l'employé communal sont chargés des travaux nécessaires pour la plantation des végétaux prévus.**

#### **DB2022-67 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU TOUT-A-L'ÉGOUT ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

M. le Maire informe le conseil de la réception d'une demande de raccord de tout-à-l'égout concernant une propriété privée. Ce raccordement nécessite des travaux sur la voie publique. Le devis établi pour les travaux et le matériel nécessaire par l'entreprise Bussy TP s'élève à 1 889.04 € TTC.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à ce devis qui sera retourné signé pour accord à l'entreprise Bussy. La somme à acquitter concernera le budget assainissement de la commune.**

#### **DB2022-68 FRAIS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME DE LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022**

Monsieur le Maire mentionne au conseil que la somme à régler à la communauté de communes pour l'instruction des dossiers d'urbanisme du 1<sup>er</sup> semestre 2022 est de 2 700 €. Ces frais concernent 2 dossiers de demandes de certificats d'urbanismes opérationnels, 11 demandes de déclarations préalables et 5 demandes de permis de construire.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la somme due.**

#### **DB2022-69 FRAIS D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU PRÉAU DE LA COUR DE LA MAIRIE**

M. le Maire rappelle au conseil les projets de commune pour les travaux du préau de la cour de la mairie. De ce fait, un dossier de demande de déclaration préalable a été fait par Mme Le Baillif, dessinateur projeteur, pour un montant de 1 920 € TTC.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à ce règlement. M. Drumare donne quelques précisions sur le déroulement des travaux envisagés et leur programmation.**

## DÉLÉGATION DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite déléguer sa signature pour certaines opérations aux adjoints. Les précisions demandées à la préfecture relatives à ce sujet sont arrivées tardivement et nécessitent une étude préalable pour une présentation détaillée au conseil. **Le conseil en prend note. L'étude est donc reportée à une réunion de conseil ultérieure.**

## DB2022-70 RÉSILIATION DU CONTRAT PRÉVOYANCE DE LA COMMUNE AVEC SOFAXIS

Mme Lefevre rappelle au conseil que le CDG27 (Centre de Gestion de l'Eure) change de partenaire pour la convention du contrat prévoyance à laquelle la commune a souscrit, et qu'à la demande du conseil, une résiliation à titre conservatoire auprès du partenaire actuel, à savoir Sofaxis, a été effectuée. Il convient donc de la confirmer.

**Le conseil à l'unanimité confirme la résiliation et charge Mme Lefevre d'en informer le CDG27 et Sofaxis.**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Pautre informe le conseil qu'elle ne pourra pas être présente à la **réunion CIRPEC** (Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Ecoles de Cormelles) prévue le **19 décembre**. Mme Lefevre propose si nécessaire de s'y rendre, à défaut de présence des membres désignés de la commune de cette commission.

La commune de Cormelles informe que **des automates** seront mis dans les vitrines des commerçants cormeillais pour Noël du 1<sup>er</sup> décembre au 7 janvier.

**Un rapport de la gendarmerie** sur ses interventions dans la commune a été transmis en mairie.

M. le Maire informe le conseil qu'un **rapport a été reçu par le SDIS de l'Eure** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et qu'il fait état de quelques dysfonctionnements de débits de pompe et d'absences de signalisation obligatoire. Ils seront à étudier et à prendre en compte.

**La maison des adolescents de l'Eure** met à disposition un camping-car pour échanger, soutenir les habitants. Des informations sont annexées au présent compte-rendu.

La communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge informe le conseil que la **campagne de lutte contre le frelon asiatique 2022** a pris fin le 9 novembre. En conséquence, toute prise en charge liée à la destruction d'un nid de frelon n'est plus effective par leurs services ou par le département 27 à compter de cette date.

**Siloge** a adressé son programme de réalisation de travaux de ses logements situés sur la commune. 3 287 € de dépenses sont prévus. Le programme est consultable en mairie.

Le pôle enfance et jeunesse de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge propose à la commune de faire réaliser un **chantier par de jeunes bénévoles**. M. Drumare propose de leur confier la lasure du lavoir du Frédet. Le conseil est en accord avec cette proposition.

M. le Maire informe le conseil que la **puissance électrique de la salle des fêtes** est insuffisante et que Mme Lefevre s'est chargée de demander qu'elle soit majorée auprès des services compétents. De plus, depuis que la commune ne fait plus payer l'électricité aux locataires de la salle des fêtes, il semblerait que les dépenses électriques dues aux locations aient augmenté par manque de précautions. Une étude sera menée pour étudier l'éventuelle participation des locataires de la salle aux dépenses électriques générées par leur location. Par ailleurs, le courrier relatif aux compteurs non communicants Linky n'a reçu aucune réponse (voir conseil du 7 septembre).

**Le spectacle de Noël de l'école Sainte-Marie** aura lieu le 16 décembre 2022. Les membres du conseil y sont conviés.

Mme Lemoine signale que les membres du conseil n'ont pas été informés des décès récents des habitants de la commune. Pour le savoir, il est important de préciser que, lorsqu'un habitant décède dans une autre commune que sa commune de résidence, le secrétariat de mairie peut l'ignorer si la commune concernée n'a pas transmis la transcription de décès permettant l'information du conseil avant l'inhumation. Ce qui a été le cas pour les derniers décès. M. le Maire en profite pour indiquer à Mme Delamotte qu'il est habituel pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormelles de communiquer aux membres du conseil ce type d'informations.

Mme Perdrix signale que le **concert de Gospel du mois de novembre** a été apprécié par le public présent.

Mme Dahinden rappelle au conseil que **le Noël des enfants de la commune aura lieu à 16h le 17 décembre**. Une conteuse sera présente et le père Noël le sera également.

**La crèche** a été installée dans l'église.

**Les colis de Noël aux anciens** seront distribués très prochainement.

**Pour la prochaine fête Saint Matthieu en 2023**, M. le Maire suggère d'y penser bien en amont pour l'animation, la location de la tente, le repas etc.. Mme Dahinden, en tant que présidente du comité des fêtes, en prend note.

**Le repas des anciens aura lieu le 2 avril 2023 à la salle des fêtes du Bois Hellain**. Des précisions sur son organisation seront communiquées ultérieurement.

Mme Pautre évoque le fait d'utiliser un autre moyen pour **l'information des habitants** que les alertes sms. Elle reviendra présenter ses conclusions au conseil ultérieurement. D'autre part, pour **l'accueil des nouveaux habitants**, elle demande si l'opération menée l'année dernière est envisagée. M. le Maire comme le conseil y sont favorables. Un accueil convivial aura lieu le **27 janvier**. Les habitants concernés, venus pour signaler leur arrivée en mairie ou ayant rempli le formulaire nouvel habitant du site internet, recevront une invitation.

Mmes Dahinden, Pautre et M. le Maire ont rencontré M. Dumont **des musicales de Cormelles afin d'évoquer l'organisation d'un 2<sup>ème</sup> concert de printemps dans l'église** (suite à celui du guitariste Thibault Cauvin en mai dernier). La faisabilité de ce concert et son éventuelle programmation reste à réfléchir.

M. Losier signale qu'il y a une illusion d'optique concernant le tableau dernièrement posé gratuitement par ses soins dans l'église et qu'il paraît posé de travers. Le conseil en prend note et signale en plus que l'éclairage ne le met pas suffisamment en valeur.

M. Touraine informe le conseil que le SDOMODE a pris la liberté d'installer un conteneur sur le parking de la mairie sans en informer la commune au préalable. Son emplacement limitant les places du parking, il sera enlevé.

M. le Maire informe que M. Morin, président de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, a proposé de venir présenter au conseil le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le conseil en est d'accord. Une réunion sera programmée.

**La mairie sera fermée du 25 au 30 décembre 2022.** En cas **d'urgence** vous pouvez contacter :

Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire au 02 32 42 18 64

Monsieur Jean-François Drumare, 1er adjoint au 02 32 57 14 73

Madame Joëlle Lefevre, 2ème adjointe au 06 70 19 33 28

Monsieur Gwenaël Touraine, 3ème adjoint au 06 84 39 39 94



Fin de la séance 22h45

**DB2022-59 DEMANDE DE DETR POUR 2023**

**DB2022-60 ETUDE DE PROJET D'UN SENTIER PÉDESTRE SOUMIS PAR LA DDTM DE L'EURE**

**DB2022-61 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-MARIE DE CORMEILLES**

**DB2022-62 DEMANDE DE CHANGEMENT D'ACCÈS A UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

**DB2022-63 ACHAT D'UN SOUFFLEUR ET D'UN DESHERBEUR THERMIQUE**

**DB2022-64 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DES LOCAUX DE LA MAIRIE**

**DB2022-65 ACHAT DE VAISSELLE POUR LA SALLE DES FÊTES**

**DB2022-66 AMÉNAGEMENT D'UN MASSIF DANS LA COUR DE LA MAIRIE**

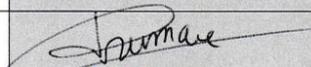
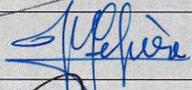
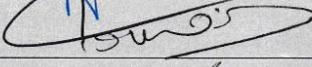
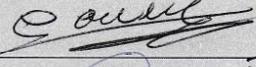
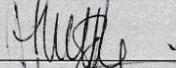
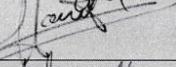
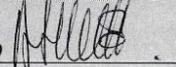
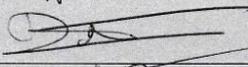
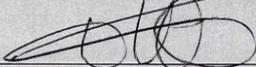
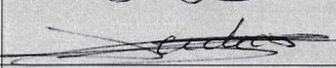
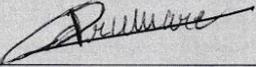
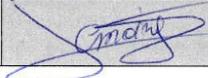
**DB2022-67 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU TOUT-A-L'ÉGOUT ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

**DB2022-68 FRAIS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME DE LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022**

**DB2022-69 FRAIS D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU PRÉAU DE LA COUR DE LA MAIRIE**

**DB2022-70 RÉSILIATION DU CONTRAT PRÉVOYANCE DE LA COMMUNE AVEC SOFAXIS**

**Signatures membres du Conseil Municipal**  
**8 Décembre 2022**

Membres	Signatures
LESALNIER Jacky	
DRUMARE Jean-François	
LEFEVRE Joëlle	
TOURAINÉ Gwenaël	
LOSIER Jacky	
GUEHL Sophie Absente	 Pouvir Pautre Hélène
PAUTRE Hélène	
DAHINDEN Michèle	
HAROU Pascal	
CHAPRON Muriel Absente:	 Pouvir Mme Dahinden
DELABARRE Christian	
LEGAY Philippe	
PERDRIX Sophie	
COLAS Christophe Absent	
LEMOINE Isabelle	

## POUVOIR

Je soussigné (e).....*Maurice Lapierre*.....  
.....

Donne pouvoir à

.....*Michèle Gahinden*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*Jeudi 8 décembre 2022 à 20 h*.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*6 décembre 2022*.....  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

.....*"bon pour pouvoir"*.....





Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie



Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

## POUVOIR

Je soussigné (e)..... COUAS Christophe .....

Donne pouvoir à

..... M<sup>r</sup> DRUMEAU Jean Francois .....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... Jeudi 8 Décembre 2022 .....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... St Pierre de Cormeilles ..... le..... 06 Décembre 2022 .....

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

BON POUR POUVOIR



Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

## POUVOIR

Je soussigné (e).....Sophie.....GUEUL.....

Donne pouvoir à

.....Hélène.....PAULRE.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

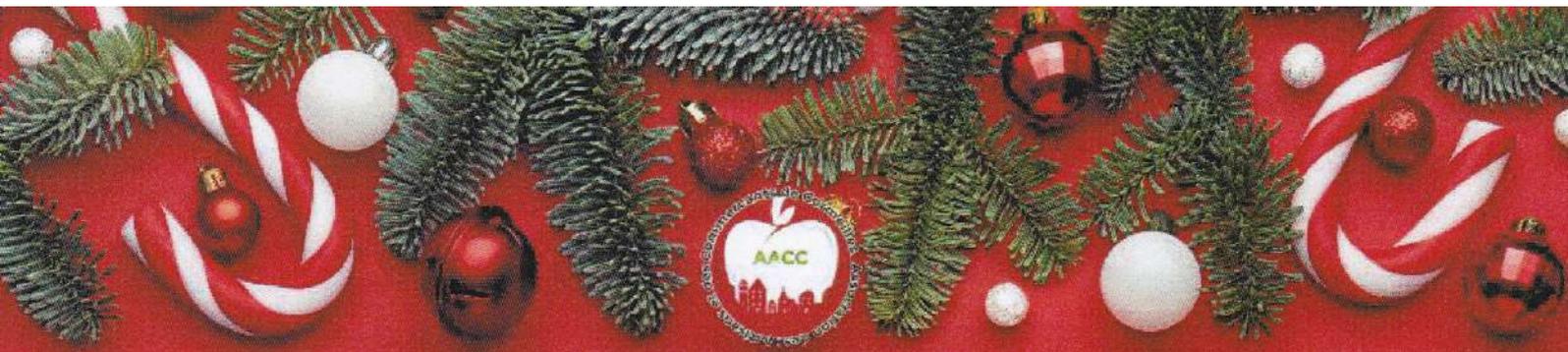
Convoqué pour le.....jeudi 8 décembre 2022.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à...St Pierre...de...Cormeilles.....le...7 décembre 2022.....  
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir



CORMEILLES EN PAYS D'AUGE

## VILLAGE ENCHANTÉ

du 1er décembre au 7 janvier

40 automates chez  
nos commerçants AACC



**MARCHÉ DE NOËL LES 10 & 11,  
SUPER TOMBOLA, ANIMATIONS DIVERSES**



# LA MAISON DES ADOLESCENTS de l'Eure

**COURRIER ARRIVÉ LE**  
**21 NOV. 2022**  
**SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**  
**27260**

Dans le cadre des missions de la Maison des Adolescents de l'Eure ,  
l'équipe (infirmier(e)s, éducatrices spécialisées, psychologues) vous propose un lieu  
mobile d'écoute, d'échange et de soutien.

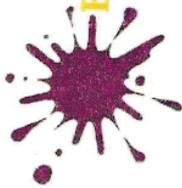
C'est pourquoi la MDA met à votre disposition le « **CAMPING-CAR** » pour venir à  
votre rencontre ainsi qu'à celle de votre entourage.

Le « Camping car » vous offre un espace de parole confidentiel et gratuit dans  
un lieu neutre.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires ou prendre rendez-  
vous, vous pouvez nous contacter au **02.32.34.72.33**.

Vous trouverez ci-joint les dates et lieux de passage du « CAMPING-CAR »

<b>Vernon</b> (Espace Philippe Auguste)	<b>Verneuil</b> (Rue des Poissonniers)	<b>Pont-Audemer</b> (Rue Augustin Hébert)	<b>Conches</b> (Rue Jacques Villon)	<b>Pont de l'Arche</b> (Rue du Président Kennedy)	<b>Brionne</b> (Rue Emile Neuville)
7/11/22	24/11/22	28/11/22	17/11/22	1/12/22	10/11/22
5/12/22	16/12/22	16/01/23	15/12/22	12/01/23	8/12/22
23/01/23	19/01/23	10/02/23	26/01/23	3/02/23	5/01/23
9/02/23	16/03/23	6/03/23	9/03/23	3/03/23	2/02/23
13/03/23	13/04/23	3/04/23	6/04/23	23/03/23	2/03/23
7/04/23	11/05/23	12/05/23	19/05/23	4/05/23	30/03/23
22/05/23	8/06/23	5/06/23	1/06/23	2/06/23	5/05/23
19/06/23	6/07/23	3/07/23	29/06/23	7/07/23	25/05/23
					22/06/23



## Equipe de la MDA

Educatrices Spécialisées,

Infirmières,

Psychologues,

Cadre de santé,



### MAISON DES ADOLESCENTS À EVREUX

Ouverture au public pour  
ACCUEIL et/ou ENTRETEN  
du lundi au vendredi de 8h45 à 17h



## Contact

**MAISON DES ADOLESCENTS**  
**38, RUE DU MARÉCHAL JOFFRE**  
**27000 EVREUX**

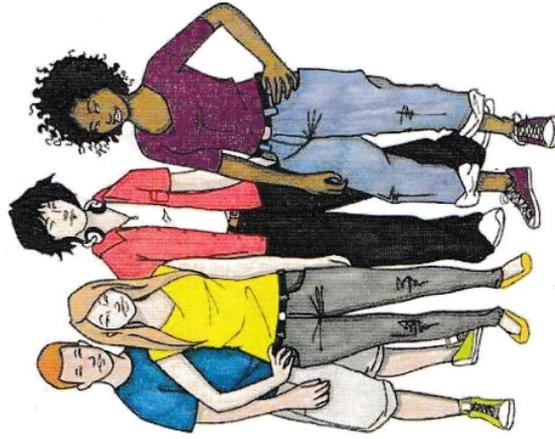
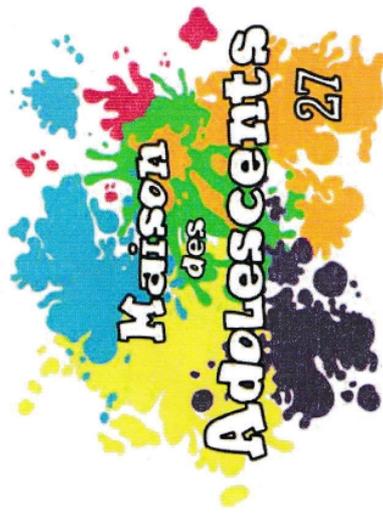
**02.32.34.72.33**

## Permanences itinérantes

BRIONNE  
CONCHES  
PONT-AUDEMER  
PONT-DE-L'ARCHE  
VERNEUIL-SUR-AVRE  
VERNON

## Permanences fixes

COLLÈGE DE BEAUMONT LE ROGER  
LE CENTRE SOCIAL CONDORCET À GAILLON  
LA CHALOUPPE À LOUVIERS  
COLLÈGE & LYCÉE DU NEUBOURG



**ACCUEIL**

**ÉCOUTE**

**INFORMATION**

**CONFIDENTIEL ET GRATUIT**

MDA : Maison des Adolescents

Site internet de la Maison des Adolescents de l'Eure  
[www.maisondesados27.fr](http://www.maisondesados27.fr)



L'adolescence constitue un passage entre l'enfance et l'âge adulte, avec une période de transformation. Il est normal de se poser des questions, de rencontrer des difficultés et quelques fois de se sentir mal dans sa peau.

Vous avez la possibilité de venir seul ou accompagné de la personne de votre choix (parent, ami, professionnel...).

Vous serez reçu seul en entretien par des professionnels de l'adolescence.

### Partenaires

Vous êtes un professionnel ;

Vous travaillez autour de l'adolescent ;

- ▶ **la MDA vous propose des espaces de rencontre et d'échanges.**

Rapprochez-vous de l'équipe pour plus d'informations au :

- ▶ **02.32.34.72.33**



Parce qu'il y a des **moments de tension, d'incompréhension de difficulté de communication** avec votre adolescent,

**La Maison Des Adolescents** est un lieu d'accueil et d'échanges où chacun aura la possibilité de pouvoir s'exprimer en toute sérénité et respect mutuel.

Vous serez reçu **en entretien seul ou accompagné de votre professionnel** par des professionnels pour rechercher ensemble des réponses et solutions aux difficultés posées.

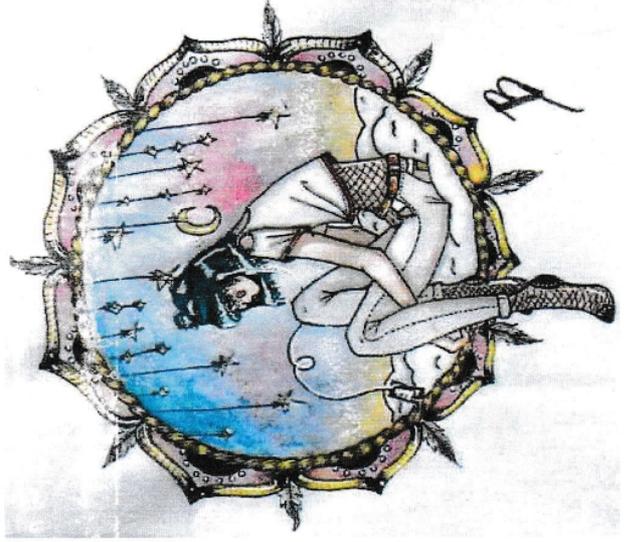
### La MDA

Un espace d'accueil, d'écoute, d'échanges et d'accompagnement pour les adolescents

de 11 à 18 ans et/ou leur famille.

### ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

- Seul(e) ou accompagné(e)
- Confidentiel
- Possibilité d'anonymat



# OPÉRATION SAKADO

Un geste de solidarité collectif et accessible à tous

## LE PRINCIPE

Récupérer un maximum de choses qui peuvent aider ou faire plaisir aux personnes sans abri. Puis, répartir le matériel dans des sacs à dos afin de pouvoir les distribuer en période de fête de fin d'année.

Chaque sac contient 4 kits :



- Chocolats
- Marrons glacés
- Conserves de qualité
- Boissons sans alcool
- Bonbons
- Gourmandises
- Etc.



- Pull
- Chaussettes
- Duvet
- Gants
- Blouson
- Bonnet & écharpe
- Etc.



- Livre
- Jeu de carte
- Stylo et carnet
- Lampe
- Timbres
- Lecteur MP3 (avec musiques)
- Etc.



- Brosse à dent
- Miroir
- Élastiques
- Rasoir & mousse
- Brosse à cheveux
- Protections féminines
- Etc.

Ne pas se limiter aux listes et ne pas hésiter à personnaliser les sacs à dos avec des petits plus.

## COMMENT ON S'ORGANISE ?

### 1. On se mobilise

J'en parle à ma famille, mes amis, mes voisins, mes collègues, et ceux qui veulent être solidaires.

Si je suis un établissement scolaire, je peux mobiliser les professeurs, les élèves et/ou les classes.

Si je suis une association sportive ou culturelle, je peux mobiliser mes adhérents et mes bénévoles.

Si je suis une commune, je peux mobiliser mes élus, mes salariés, mes administrés.

Si je suis un employeur, je peux mobiliser mes salariés et mes partenaires.

En bref, tout le monde peut participer !

### 2. On collecte autour de soi

On réalise la collecte pour récupérer un maximum de sacs et d'objets utiles.

### 3. On constitue les kits

On constitue les kits et on identifie si c'est plutôt un sac pour homme ou pour femme.

### 4. On prend contact avec l'ADMR

Lorsque les sacs sont prêts, on appelle l'ADMR de l'Eure pour organiser la récupération des sacs à dos.

Fin de la collecte : 31 décembre 2022.

**POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ-NOUS !**

**sakado@admr27.com - 02.32.39.80.80**